

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2210

19 octobre 2010

SOMMAIRE

ADEPA Asset Management S.A.	106040	M&G Real Estate Finance 1 Co	106041
Allianz PIMCO Euro Rentenfonds »K4«	106073	M. Group S.A.	106080
Allianz PIMCO Global Bond Low Duration (Euro)	106044	M. Group S.A.	106080
Alron 2000 S.A.	106037	M. Group S.A.	106080
Capella S.A.	106036	Mineral Partners S.A.	106075
CBP Select	106039	Modasia Holding S.A.	106038
Domanial S.A.	106038	NVG Investments Sàrl	106076
Escalette Investissements S.A.	106034	O'Key Group S.A.	106044
Escalette Investissements S.A.	106035	OT LUX G.m.b.H.	106076
Filo S.A.	106080	Otto S.A.	106076
Fleming Flagship Portfolio Fund	106040	Panghi S.A.	106044
Focused Fund	106040	Pat Sàrl	106077
Hansainvest Lux S.A.	106039	Paul Invest SA	106077
Haston S.A.	106035	Paul Wagner et Fils S.A.	106077
Hein Kältetechnik S.à.r.l.	106079	Pavan S.A.	106077
JTC (Luxembourg) S.A.	106074	Pirchio Frères S.à.r.l.	106077
Kraftsal A.G.	106074	Principle Capital Holdings S.A.	106079
Land of Art S.A.	106074	Provid	106078
LBREM Europe S.à r.l.	106074	Rolo International S.A.	106078
LBREM II Europe S.à r.l.	106079	Rolo International S.A.	106078
LBREM II Luxco S.à r.l.	106075	Selected Absolute Strategies	106034
LBREM II NW Holdings S.à r.l.	106075	Stemel Holding S.A.	106036
LBREM Luxco S.à r.l.	106079	Sun i-Tech S. à r.l.	106080
Le Floor S.à r.l.	106075	Tenderness S.A.	106037
Mariram S.A.	106037	UBS (Lux) Equity Fund	106041
		UBS (Lux) Strategy Fund	106040

Escalette Investissements S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 93.807.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 9 novembre 2010 à 09.50 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

1. Soumission de la société à la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).
2. Changement de la dénomination de la société en «ESCALETTE INVESTISSEMENTS S.A., SPF» et modification subséquente de l'article 1 des statuts de la Société.
3. Adaptation afférente de l'article 2 des statuts de la Société relatif à l'objet à la loi du 11 mai 2007.
4. Ajout d'un nouvel alinéa à l'article 3 de la teneur qui suit : «Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles au sens de l'article 3 de la loi SPF».
5. Adaptation de l'article 15 aux décisions prises.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010138060/755/21.

Selected Absolute Strategies, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 63.046.

Shareholders of the Company, being all shareholders of the final sub-fund Selected Absolute Strategies - Equity Hedge (the "Final Sub-Fund") are hereby informed that the Board of Directors of the Company, upon advice received from its management company, ING Private Capital Management S.A., has decided on 26th July 2010 to convene an Extraordinary General Meeting of shareholders of the Company ("EGM") to resolve on the dissolution and liquidation of the Company including its Final Sub-Fund.

Predominant reasons for the proposed dissolution and liquidation are (i) the sharp decrease of assets under management since 2008, (ii) the increase in redemption requests pertaining to the Final Sub-Fund in connection with the liquidation of two other sub-funds of the Company having occurred in June 2010, (iii) the announced resignation of the investment manager of the Final Sub-Fund whilst the management company was not successful in finding an adequate and equivalent replacement investment manager, (iv) requests to liquidate the Company received from shareholders, and (v) the fact that it is no longer possible for the management company to administer the Company in an economically efficient manner to the best interests of shareholders.

Due to the above reasons, the management company and the Board of Directors of the Company deem the dissolution and liquidation of the Company to be the only remaining solution to preserve the best interests of the shareholders of the Company.

In accordance with the articles of association and prospectus of the Company, the calculation of the net asset value of the Company and the processing of subscription, conversion and redemption orders in relation to the Company were suspended upon resolution of the Board of Directors of the Company starting on 26th July 2010.

You are hereby kindly invited to attend the

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

in your capacity as shareholder of the Company either in person or via a proxyholder to be held on Wednesday, 10th November 2010 at 5p.m. at the registered office of the Company at 3, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg having the following agenda:

Agenda:

1. Dissolution and liquidation of the Company including the Final Sub-Fund as of 10th November 2010.
2. Appointment of ING Investment Management Luxembourg S.A. as liquidator of the Company.
3. Determination of the powers and duties of the liquidator.
4. Creation of a liquidation reserve.
5. Miscellaneous.

In order for the EGM to validly resolve on the above agenda items, a quorum of 50% of the share capital of the Company and the duly expressed vote of 2/3 of the voting rights attending or being duly represented at the EGM are required. In case the 50% quorum is not reached at the EGM, a second Extraordinary General Meeting of shareholders of the Company will be convened having the same agenda and being able to resolve with a 2/3 voting majority however without the requirement of a quorum.

Shareholders who cannot attend the EGM in person and who hold registered shares are invited to appoint a proxyholder to attend the EGM. We kindly ask you to send your duly signed proxy to the Company via fax (Attn.: Ms. Olga Sadaba-Herrero, Fax: +352 26.19.68.40) at the latest on 8th November 2010, followed by the original to the registered office of the Company.

Shareholders who cannot attend the EGM in person and who hold bearer shares deposited with a depositary are equally invited to appoint a proxyholder to attend the EGM. Such shareholders shall request an attestation from their depositary stating the number of shares held by the shareholder as of the date of issuance of the attestation and that the shares are blocked on the account of the shareholder until the close of the EGM. We kindly ask you to send the attestation and your duly signed proxy to the Company via fax (Attn.: Ms. Olga Sadaba-Herrero, Fax: +352 26.19.68.40) at the latest on 8th November 2010, followed by the original to the registered office of the Company.

Proxy forms are available at the registered office of the Company and the management company. Please send a fax to the above fax number or call +352 24.63.56.55 to obtain a proxy form.

The Board of Directors of the Company remains available in relation to any questions you may have.

Board of Directors of the Company.

Référence de publication: 2010138070/755/54.

Escalette Investissements S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 93.807.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 25 novembre 2010 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010138061/755/15.

Haston S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 56.418.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 octobre 2010 n'ayant pu délibérer faute de quorum,

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 26 novembre 2010 à 11.45 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

1. Soumission de la société à la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).
2. Changement de la dénomination de la société en «HASTON S.A., SPF» et modification subséquente de l'article 1 des statuts de la Société.
3. Adaptation afférente de l'article 4 des statuts de la Société relatif à l'objet pour lui donner la teneur suivante:
«La Société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte. Par instrument financier au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les

certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières, (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non endossables et quelque soit le droit qui leur est applicable. D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la Société ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la Loi du 11 mai 2007 relative aux sociétés de gestion de patrimoine familial.

4. Ajout d'un alinéa à l'article 5

«Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles au sens de l'article 3 de la loi SPF».

5. Refonte des statuts.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2010138063/755/42.

Stemel Holding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 39.392.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 8 novembre 2010 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 septembre 2010.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010138064/534/15.

Capella S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 24.546.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 9 novembre 2010 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels au 30 juin 2009 et au 30 juin 2010 et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes y relatifs.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2009 et au 30 juin 2010.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010138067/534/17.

Alron 2000 S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 81.712.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à
l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
qui se tiendra le mardi 9 novembre 2010 à 09.40 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

1. Soumission de la société à la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).
2. Changement de la dénomination de la société en «ALRON 2000 S.A., SPF» et modification subséquente de l'article 1 des statuts de la Société
3. Adaptation afférente de l'article 4 des statuts de la Société relatif à l'objet.
4. Ajout d'un nouvel alinéa à l'article 5 de la teneur qui suit : «Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles au sens de l'article 3 de la loi SPF» et suppression des alinéas 8 à 11 relatif au capital autorisé.
5. Adaptation de l'article 17 aux décisions prises.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010138062/755/21.

Mariram S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 34.374.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui se tiendra le 9 novembre 2010 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels au 30 juin 2009 et au 30 juin 2010 et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes y relatifs.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2009 et au 30 juin 2010.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010138068/534/17.

Tenderness S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 44.134.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à
l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
qui se tiendra le mardi 9 novembre 2010 à 09.30 heures au siège sociale avec pour

Ordre du jour:

1. Soumission de la société à la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).
2. Changement de la dénomination de la société en «TENDERNES S.A., SPF» et modification subséquente de l'article 1 des statuts de la Société
3. Adaptation afférente de l'article 4 des statuts de la Société relatif à l'objet.
4. Ajout d'un nouvel alinéa à l'article 5 de la teneur qui suit : «Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles au sens de l'article 3 de la loi SPF»
5. Adaptation de l'article 15 aux décisions prises.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010138069/755/21.

Domanial S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 41.966.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 9 novembre 2010 à 09.20 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

1. Soumission de la société à la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).
2. Changement de la dénomination de la société en «DOMANIAL S.A., SPF» et modification subséquente de l'article 1 des statuts de la Société
3. Adaptation afférente de l'article 4 des statuts de la Société relatif à l'objet.
4. Ajout d'un nouvel alinéa à l'article 5 de la teneur qui suit : «Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles au sens de l'article 3 de la loi SPF»
5. Adaptation de l'article 14 aux décisions prises.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010138071/755/21.

Modasia Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 59.351.

Les actionnaires de Modasia Holding S.A. (la «Société») sont convoqués pour assister à une

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE et une ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

des actionnaires qui se tiendront au siège de la Société, 40, boulevard Joseph II, Luxembourg, le 28 octobre 2010 à 11.00 heures, pour délibérer sur les points de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

A) Assemblée générale extraordinaire

1. Modification de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:
«La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés de capitaux ou de personnes luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.
Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces, ainsi que des parts sociales de sociétés de personnes et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.
La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.
La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.
Elle peut prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.»
2. Modification de l'année sociale de la Société prévue à l'article 12 des statuts de la Société pour avoir la teneur suivante :
«L'année sociale commence le premier novembre et finit le 31 octobre de chaque année.»
3. Modification de l'article 16 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:
«L'assemblée générale annuelle se réunit le premier mardi du mois de mai à 10.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.»
4. Modification de l'article 17 lui donner la teneur suivante:

«La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

5. Décision relative à l'exercice qui a débuté le 1^{er} janvier 2010 et qui se terminera le 31 octobre 2010.

B) Assemblée générale ordinaire

6. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2009.
7. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009.
8. Affectation des résultats.
9. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
10. Divers.

Référence de publication: 2010132268/550/42.

CBP Select, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 129.395.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui sera tenue dans les locaux de la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg à Luxembourg, 1, rue Zithe, le 28 octobre 2010 à 11.00 heures et qui aura l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Recevoir le rapport du Conseil d'Administration et le rapport du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice clos au 30 juin 2010
2. Recevoir et adopter les comptes annuels arrêtés au 30 juin 2010; affectation des résultats
3. Donner quitus aux Administrateurs
4. Nominations statutaires
5. Nomination du Réviseur d'Entreprises
6. Divers

Les propriétaires d'actions au porteur désirant être présents ou représentés moyennant procuration à l'Assemblée Générale devront en aviser la Société et déposer leurs actions au moins cinq jours francs avant l'Assemblée aux guichets d'un des agents payeurs ci-après:

**BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG
COMPAGNIE DE BANQUE PRIVEE**

Les propriétaires d'actions nominatives inscrits au registre des actionnaires en nom à la date de l'Assemblée sont autorisés à voter ou à donner procuration en vue du vote. S'ils désirent être présents à l'Assemblée Générale, ils doivent en informer la Société au moins cinq jours francs avant.

Les résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire ne requièrent aucun quorum spécial et seront adoptées si elles sont votées à la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2010134237/755/29.

Hansinvest Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 14, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 28.765.

Le règlement de gestion de PLF coordonné au 03.09.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7. septembre 2010.

HANSAINVEST LUX S.A.

14, Parc d'Activité Syrdall

L-5365 Munsbach

G.D. Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010120918/16.

(100136741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2010.

UBS (Lux) Strategy Fund, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement des Fonds UBS (Lux) Strategy Fund, welches von der UBS Fund Management (Luxembourg) S.A. verwaltet wird und Teil I des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 unterliegt, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UBS Fund Management (Luxembourg) S.A.
Catherine Greyer / Christel Müller
Director / Executive Director

Référence de publication: 2010121334/12.

(100136855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2010.

Focused Fund, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement des Fonds Focused Fund, welches von der UBS Fund Management (Luxembourg) S.A. verwaltet wird und Teil I des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 unterliegt, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UBS Fund Management (Luxembourg) S.A.
Christel Müller / Gilbert Schintgen
Executive Director / Executive Director

Référence de publication: 2010121900/12.

(100137511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2010.

Fleming Flagship Portfolio Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 39.251.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Martine Schaeffer, de résidence à Luxembourg, en date du 9 septembre 2010, enregistré à Luxembourg A.C., le 13 septembre 2010, LAC/2010/39725, aux droits de soixante-quinze euros (75.EUR), que la société Fleming Flagship Portfolio Fund (ci-après la «Société»), une société anonyme ayant son siège social à 6, route de Trèves L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 39.251), constituée suivant acte notarié reçu par Maître Edmond Schroeder, notaire alors résidant à Mersch, en date du 30 janvier 1992, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») sous le numéro 78, le 9 mars 1992.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié reçu par Maître Camille Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, le 21 décembre 1995, publié au Mémorial sous le numéro 159, le 6 avril 1995.

a été clôturée et que par conséquent la société est dissoute.

Les comptes et registres de la Société seront conservés pour une durée de 5 ans auprès de et aux bons soins de JPMorgan Asset Management (Europe) S.à r.l., European Bank & Business Center, 6 route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

POUR EXTRAIT CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2010.

Référence de publication: 2010124135/23.

(100140765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

ADEPA Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 114.721.

The management regulations with respect to the fund DIP have been filed with the Luxembourg Trade and Companies Register.

Le règlement de gestion concernant le fonds commun de placement DIP a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ADEPA Asset Management S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010122056/14.

(100138363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2010.

UBS (Lux) Equity Fund, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement des Fonds UBS (Lux) Equity Fund, welches von der UBS Fund Management (Luxembourg) S.A. verwaltet wird und Teil I des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 unterliegt, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UBS Fund Management (Luxembourg) S.A.

Christel Müller / Gilbert Schentgen

Executive Director / Executive Director

Référence de publication: 2010123990/12.

(100140589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2010.

M&G Real Estate Finance 1 Co, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 45.941,98.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 150.184.

In the year two thousand and ten, on the twenty-eighth day of September,

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

M&G Real Estate Debt Fund L.P., a Guernsey limited partnership having its registered office at Trafalgar Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 2JA, recorded with the Guernsey Registry under number 1238,

here represented by Mr. Laurent Clairet, lawyer, professionally residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal on 27th September 2010, which proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") representing the entire share capital of the Company of M&G Real Estate Finance 1 Co, a société à responsabilité limitée, having its registered office at 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under B-150.184; incorporated pursuant to a deed of Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg, on 8 December 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°170 of 27 January 2010 (hereafter the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time by a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, on 5th August 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°1713 of 23rd August 2010.

The appearing party requested the undersigned notary to state the following agenda:

Agenda

1. To reduce the corporate capital of the Company by an amount of three hundred and thirteen euros and eight hundred and seventy-one thousandth (EUR 313.871.-) so as to reduce it from its current amount of forty-six thousand two hundred and fifty-five euros eighty-five cents (EUR 46,255.85) represented by forty-six million two hundred and fifty-five thousand eight hundred and fifty (46,255,850.-) shares with a nominal value of one thousandth euro (EUR 0.001) each to an amount of forty-five thousand nine hundred and forty-one euros and ninety-eight cents (EUR 45,941.98-) by the cancellation of three hundred and thirteen thousand eight hundred and seventy (313,870-) shares of the Company with a nominal value of one thousandth euro (EUR 0.001) each.

2. Reduction of the Company's share premium account by an amount of three hundred and thirteen thousand five hundred and fifty-seven euros and thirteen cents (EUR 313,557.13.-) so as to reduce it from its current amount of thirty-three million seven hundred and twenty-two thousand ninety-five euros and fourteen cents (EUR 33,722,095.14) to an amount of thirty-three million four hundred and eight thousand five hundred and thirty-eight euros and one cent (EUR 33,408,538.01).

3. To allot the total amount arising from items 1) and 2) of this agenda to the reimbursement of the Sole Shareholder.

4. Subsequent amendment of Article 5.1 of the articles of association of the Company.

5. To authorise Mr. Peter Baxter or Mrs. Bronwyn Salvat-Winter with full power of substitution, to record the capital reduction in the share register of the Company.

First resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to reduce the corporate capital of the Company by an amount of three hundred and thirteen euros and eight hundred and seventy-one thousandth (EUR 313.871.-) so as to reduce it from its current amount of forty-six thousand two hundred and fifty-five euros eighty-five cents (EUR 46,255.85) represented by forty-six million two hundred and fifty-five thousand eight hundred and fifty (46,255,850.-) shares with a nominal value of one thousandth euro (EUR 0.001) each to an amount of forty-five thousand nine hundred and forty-one euros and ninety-eight cents (EUR 45,941.98-) by the cancellation of three hundred and thirteen thousand eight hundred and seventy (313,870-) shares of the Company with a nominal value of one thousandth euro (EUR 0.001) each.

Second resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to reduce the Company's share premium account by an amount of three hundred and thirteen thousand five hundred and fifty-seven euros and thirteen cents (EUR 313,557.13.-) so as to reduce it from its current amount of thirty-three million seven hundred and twenty-two thousand ninety-five euros and fourteen cents (EUR 33,722,095.14) to an amount of thirty-three million four hundred and eight thousand five hundred and thirty-eight euros and one cent (EUR 33,408,538.01).

Third resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to allot the amount of three hundred and thirteen thousand eight hundred and seventy-one euros (EUR 313,871.-) arising from the reductions of both the share capital and the share premium of the Company to the reimbursement of the Sole Shareholder.

Fourth resolution

As a consequence of the resolutions adopted above, the Sole Shareholder RESOLVES to amend article 5.1 of the articles of incorporation of the Company which now shall read as follows:

"The Company's share capital is set at forty-five thousand nine hundred and forty-one euros and ninety-eight cents (EUR 45,941.98-) represented by forty-five million nine hundred and forty-one thousand nine hundred and eighty (45,941,980.-) shares with a nominal value of one thousandth euro (EUR 0.001) each."

The rest of article 5 and the articles of incorporation of the Company remain unchanged.

Fifth resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to authorise Mr. Peter Baxter or Mrs. Bronwyn Salvat-Winter with full power of substitution, to record the capital reduction in the share register of the Company.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall borne by the Company as a result of its decrease of share capital are estimated at EUR 1,500.-.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille dix, le vingt-huit septembre.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

M&G Real Estate Debt Fund L.P., un Guernsey limited partnership ayant son siège social au Trafalgar Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 2JA, immatriculé au Guernsey Registry sous le numéro 1238,

ici représentée par Monsieur Laurent Clairet, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 27 septembre 2010,

ladite procuration, signée "ne varietur" par le comparant et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise ensemble aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associée unique représentant l'intégralité du capital social de M&G Real Estate Finance 1 Co, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au Registre

de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B150.184, constituée suivant un acte de Maître Joëlle Baden, notaire, résidant à Luxembourg, en date du 8 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°170 du 27 janvier 2001 (ci après la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire, résidant à Luxembourg, en date du 16 juillet 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°1713 le 23 août 2010.

La comparante a requis le notaire soussigné de prendre acte d'ordre du jour suivant:

Agenda

1. Réduction du capital social de la Société d'un montant de trois cent treize euros et huit cent soixante et onze millièmes (EUR 313,871) afin de le porter de son montant actuel de quarante-six mille deux cent cinquante-cinq euros et quatre-vingt cinq cents (EUR 46.255,85) représenté par quarante-six millions deux cent cinquante-cinq mille huit cent cinquante (46.255.850) parts sociales d'une valeur nominale de un millième d'euro (EUR 0,001) chacune à quarante-cinq mille neuf cent quarante et un euros et quatre-vingt-dix-huit cents (EUR 45.941,98), par l'annulation de trois cent treize mille huit cent soixante-dix (313.870) parts sociales d'une valeur nominale d'un millième d'euro (EUR 0,001) chacune.

2. Réduction du compte de prime d'émission de la Société d'un montant de trois cent treize mille cinq cent cinquante-sept euros et treize cents (EUR 313.557,13) afin de le porter de son montant actuel de trente-trois millions sept cent vingt-deux mille quatre-vingt-quinze euros et quatorze cents (EUR 33.722.095,14) à trente-trois millions quatre cent huit mille cinq cent trente-huit euros et un cent (EUR 33.408.538,01).

3. Affecter le montant total issu des points 1) et 2) de cet agenda au remboursement de l'associé unique de la Société.

4. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société.

5. Donner pouvoir à Monsieur Peter Baxter ou Madame Bronwyn Salvat-Winter agissant individuellement, avec total pouvoir de substitution, de procéder à l'enregistrement de la réduction de capital dans le registre des parts de la Société.

L'Associé unique, représenté comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

L'Associé Unique décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de trois cent treize euros et huit cent soixante et onze millièmes (EUR 313,871) afin de le porter de son montant actuel de quarante-six mille deux cent cinquante-cinq euros et quatre-vingt cinq cents (EUR 46.255,85) représenté par quarante-six millions deux cent cinquante-cinq mille huit cent cinquante (46.255.850) parts sociales d'une valeur nominale de un millième d'euro (EUR 0,001) chacune à quarante-cinq mille neuf cent quarante et un euros et quatre-vingt-dix-huit cents (EUR 45.941,98), par l'annulation de trois cent treize mille huit cent soixante-dix (313.870) parts sociales d'une valeur nominale d'un millième d'euro (EUR 0,001) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de réduire le compte de prime d'émission de la Société d'un montant de trois cent treize mille cinq cent cinquante-sept euros et treize cents (EUR 313.557,13) afin de le porter de son montant actuel de trente-trois millions sept cent vingt-deux mille quatre-vingt-quinze euros et quatorze cents (EUR 33.722.095,14) à trente-trois millions quatre cent huit mille cinq cent trente-huit euros et un cent (EUR 33.408.538,01).

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'affecter la somme de trois cent treize mille huit cent soixante-et-onze euros (EUR 313.871) issue de la réduction du capital social et du compte de prime d'émission de la Société au remboursement de l'Associé Unique de la Société.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions adoptées précédemment, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à la somme de quarante-cinq mille neuf cent quarante et un euros et quatre-vingt-dix-huit cents (EUR 45.941,98) représenté par quarante-cinq millions neuf cent quarante et un mille neuf cent quatre-vingts (45.941.980) parts sociales d'une valeur nominale de un millième d'euro (EUR 0,001) chacune.»

Le reste de l'article 5 et des statuts de la Société demeure inchangé.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de donner pouvoir à Monsieur Peter Baxter ou Madame Bronwyn Salvat-Winter, avec total pouvoir de substitution, de procéder à l'enregistrement de la réduction de capital dans le registre des parts de la Société.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison de la réduction de son capital sont évalués environ EUR 1.500.-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du mandataire des comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite au mandataire des comparantes, connu du notaire par ses nom, prénoms, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. CLAIRET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 octobre 2010. Relation: LAC/2010/43364. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 11 octobre 2010.

Référence de publication: 2010134763/156.

(100153970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2010.

Allianz PIMCO Global Bond Low Duration (Euro), Fonds Commun de Placement.

Die Allianz Global Investors Luxembourg S.A. (die "Verwaltungsgesellschaft") hat mit Zustimmung der State Street Bank Luxembourg S.A. (die "Depotbank") den Beschluss gefasst, den Fonds Allianz PIMCO Global Bond Low Duration (Euro) (der "untergehende Fonds") mit dem Fonds cominvest Euro Rentplus (ab 1. November 2010: Allianz PIMCO Euro Rentplus) (der "aufnehmende Fonds"), wie in der folgenden Tabelle beschrieben, mit Ablauf des 24. November 2010 (der "Stichtag") zu verschmelzen:

Anteilklasse des untergehenden Fonds	Anteilklasse des aufnehmenden Fonds
Allianz PIMCO Global Bond Low Duration (Euro) A (EUR)	cominvest Euro Rentplus (ab 1. November 2010: Allianz PIMCO Euro Rentplus AT (EUR))

Aufgrund der Verschmelzung wird der untergehende Fonds Allianz PIMCO Global Bond Low Duration (Euro) aufgelöst.

Senningerberg, 19. Oktober 2010	Luxemburg, 19. Oktober 2010
Die Verwaltungsgesellschaft	Die Depotbank

Référence de publication: 2010138065/755/16.

Panghi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépinés.

R.C.S. Luxembourg B 80.491.

RECTIFICATIF

Il y a lieu de rectifier comme suit la double publication, dans le Mémorial C n° 2101 du 7 octobre 2010, page 100803, et dans le Mémorial C n° 2198 du 16 octobre 2010, page 105463, de l'avis de convocation des actionnaires de Panghi S.A. à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra extraordinairement le 25 octobre 2010:

Le point 2 de l'ordre du jour doit être remplacé par le texte suivant:

«2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004, au 31 décembre 2005, au 31 décembre 2006, au 31 décembre 2007, au 31 décembre 2008 et au 31 décembre 2009; affectation des résultats;».

Référence de publication: 2010138073/13.

O'Key Group S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 2.531.000,00.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 80.533.

In the year two thousand and ten, on the sixth day of the month of October.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of O'Key Group S.A. (the "Company"), a société anonyme incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 23, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 80.533, incorporated on 7 February 2001 under the name "Dorinda Holding S.A.", by deed of Maître Edmond Schroeder, notary then residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 762 of 14 September 2001, page 36558. The articles of association of the Company

have been amended for the last time on 30 June 2010 by deed of Maître Martine Schaeffer, prenamed, published in the Mémorial number 1812 of 4 September 2010, page 86971.

The meeting was presided by Heigo Kera, director of companies, residing in Tallin, Estonia.

The chairman appointed as secretary Karl Pardaens, maître en droit, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Claude Geiben, maître en droit, residing in Luxembourg.

The bureau having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list signed by the proxyholder, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list, as well as the proxies, will remain attached to the present minutes to be filed with the registration authorities.

II. It appears from the said attendance list that all shareholders and all two hundred and fifty-three thousand one hundred (253,100) shares in issue are represented at the present meeting.

III. The Beneficiaries (as defined in an agreement entered between the shareholders of the Company, the Beneficiaries and the Company dated 3 June 2010, and signed by the parties thereto between 3 June and 21 June 2010) are represented at the present meeting.

IV. All shareholders and Beneficiaries represented declared having been duly informed of all the items of the agenda prior to the meeting and waiving their right to any convening notice or other formality so that the meeting can validly decide on all items of the agenda.

V. The present meeting is therefore regularly constituted and may validly deliberate on the following agenda:

Agenda

(A) Modification of the prevailing language of the articles of association of the Company (the "Articles") from French to English, effective 6 October 2010.

(B) Decision to restructure the share capital of the Company, effective 6 October 2010, by (i) the split of each existing share of the Company at a ratio of 1000/1 (one thousand for one), in a way that the currently existing two hundred and fifty-three thousand one hundred (253,100) shares be exchanged for two hundred and fifty-three million one hundred thousand (253,100,000) new shares; determination of the new nominal value to one cent (EUR 0.01) per share; and (ii) the decision that issued shares shall be in registered form only; (iii) consequential amendment of article 5 of the Articles.

(C) Amendment of article 4 of the Articles to read as follows, effective 6 October 2010 and without prejudice to amendments that could come into effect upon the IPO Completion (as defined below):

“ **Art. 4.** The corporate object of the Company is (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies, (ii) the acquisition by purchase, subscription or by any other manner and the transfer by sale, exchange or by any other manner of shares, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind and contracts thereon or related thereto and (iii) the ownership, administration, development and management of a portfolio (including, among other things, the assets referred to in (i) and (ii) above).

The Company may borrow in any form and may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt securities. The Company may grant loans (whether subordinated or unsubordinated) or other forms of financing to its subsidiaries and affiliated companies.

The Company may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries or affiliated companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets to that effect.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful for the accomplishment and development of its corporate object provided the Company does not enter into operations or transactions that would result in it being engaged in an activity that would be subject to license requirements or that would be a regulated activity of the financial sector.”

(D) Amendment and restatement of the Articles effective 6 October 2010 and without prejudice to amendments that could come into effect upon the IPO Completion (as defined below) in the form set forth in the proxies granted by the shareholders including without limitation the following amendments:

(i) amendment of article 4 pursuant to agenda item (C);

(ii) amendment of article 5 to take into account agenda item (B) and to create a first ranking pre-emption right in favour of any shareholder of the Company in case of transfers of shares to third parties;

(iii) amendment of the provisions relating to inter alia general meetings;

(iv) amendment of the provisions relating to the composition of the board of directors;

(v) amendment of article 10.

(E) Effective upon the entry by the company into an underwriting agreement with Goldman Sachs International and VTB Capital plc (the "IPO Completion"), amendment of article 4 of the Articles to read as follows:

“ **Art. 4. Object, Purpose.** The corporate object of the Company is (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies, (ii) the acquisition by purchase, subscription or by any other manner and the transfer by sale, exchange or by any other manner of shares, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind and contracts thereon or related thereto and (iii) the ownership, administration, development and management of a portfolio (including, among other things, the assets referred to in (i) and (ii) above).

The Company may borrow in any form and may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt securities. The Company may grant loans (whether subordinated or unsubordinated) or other forms of financing to its subsidiaries and affiliated companies.

The Company may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies, or any other company in which it holds an interest. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets to that effect.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful for the accomplishment and development of its corporate object provided the Company does not enter into dealings or transactions that would result in it being engaged in an activity that would be subject to license requirements or that would be a regulated activity of the financial sector.”

(F) Effective upon IPO Completion, amendments to the share capital by:

(i) the creation of an authorised share capital within the Company in an amount of one hundred and eighty-nine thousand eight hundred and twenty-five Euro (EUR 189,825) represented by eighteen million nine hundred eighty-two thousand five hundred (18,982,500) shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each;

(ii) the authorisation to the board of directors of the Company to proceed to issue shares, in one or several tranches, within the authorised share capital against contributions in cash pursuant to the terms and conditions determined by the board of directors of the Company or its delegate(s) while waiving, suppressing or limiting any pre-emptive subscription rights as provided for under Luxembourg law in the case of issues of shares within the authorised share capital, for a period starting on the day of effectiveness of article 5 and ending on 31 December 2010;

(iii) the acknowledgement of the report pursuant to article 32-3(5) of the Luxembourg Law of 10 August 1915 on commercial companies on the circumstances and prices of issues of shares against cash without pre-emptive subscription rights as provided for by Luxembourg law for the period referred to above;

(iv) determination of the right to dividend of the shares issued within the authorised share capital;

(v) consequential amendment of article 5 of the Articles.

(G) Effective upon IPO Completion, amendment and restatement of the Articles to be effective in the form set forth in the proxies granted by the shareholders including without limitation the following amendments:

(i) amendment of article 4 pursuant to agenda item (E);

(ii) amendment of article 5 to take into account agenda items (B) and (F);

(iii) amendment of the provisions relating to inter alia general meetings;

(iv) amendment of the provisions relating to inter alia directors and board of directors meetings;

(v) possibility for the board of directors to set up committees;

(vi) amendment of the provisions relating to the audit of the Company;

(vii) amendment of the provisions relating to distributions;

(viii) introduction of a list of defined terms.

(H) Effective upon IPO Completion, appointment of KPMG Audit, a société à responsabilité limitée, as approved statutory auditor of the Company for the stand-alone and consolidated accounts, for the period ending at the general meeting of shareholders approving the statutory financial statements of the Company for the year ending 31st December 2010.

(I) Effective upon IPO Completion, appointment of Mykola Buinycky as director of the Company for a term ending at the annual general meeting of the Company in 2016 approving the statutory accounts for the year ending 31st December 2015.

(J) Delegation to Karl Pardaens or, in his absence, Paul Florin to appear before the notary no later than 31 December 2010 to declare to the notary whether the IPO Completion occurred and, (i) if so, to request the notary to state that resolutions adopted pursuant to agenda items (E) to (I) have consequently become effective on the date of the IPO Completion and resolutions (C) and (D) have no effect as of the same date, or, (ii) if not, to request the notary to state that resolutions on agenda items (C) and (D) continue to be effective and are definitive, effective 6 October 2010, and resolutions (E) to (I) have no effect.

After the foregoing has been approved by the shareholders, the shareholders unanimously approved the following resolutions:

Resolution agenda item (A)

The shareholders noted that the current articles of association of the Company (the “Articles”) are drafted in French. The shareholders unanimously resolved to adopt an English version of the Articles, followed by a French version. The English version will now prevail upon the French version in case of discrepancies.

The shareholders approve that this change shall be definitive irrespective of whether IPO Completion occurs or not.

Resolution agenda item (B)

The shareholders resolved to restructure the share capital of the Company as set forth hereunder, effective 6 October 2010.

(i) The shareholders resolved to restructure the share capital of the Company (a) by proceeding to the split of each existing share of the Company at a ratio of 1000/1 (one thousand for one), in a way that the currently existing two hundred and fifty-three thousand one hundred (253,100) shares be exchanged for two hundred and fifty-three million one hundred thousand (253,100,000) new shares, and (b) by reducing the nominal value of ten Euro (EUR 10) per share to an amount of one cent (EUR 0.01) per share, without however reducing the issued share capital of the Company.

(ii) The shareholders also resolved that the issued shares shall be in registered form only.

(iii) In consequence of the above, the shareholders resolved to amend article 5 of the Articles.

Resolution agenda item (C)

The shareholders resolved to amend article 4 of the Articles to read as set forth in the proposed restatement of the articles of incorporation to be adopted pursuant to agenda item (D) and resolved that this amendment shall be effective 6 October 2010 but without prejudice to amendments that could come into effect upon the IPO Completion.

Resolution agenda item (D)

The shareholders resolved to amend and restate the Articles effective 6 October 2010 but without prejudice to amendments that could come into effect upon the IPO Completion as set forth below.

Amended and Restated Consolidated Articles

Art. 1. There exists between the shareholders and all those who will become shareholders a Luxembourg company by the name of "O'KEY GROUP S.A." (the “Company”).

Art. 2. The Company is established for an unlimited duration. The Company may be dissolved by a decision of general meeting of shareholders (the “General Meeting”), acting with a majority of the votes required to amend the articles of incorporation of the Company (the “Articles of Incorporation”).

Art. 3. The registered office of the company is established in Luxembourg.

It may be transferred by a simple decision of the board of directors (the “Board of Directors”) to any other place in this commune and by decision of the General Meeting of shareholders as required for amending the Articles of Incorporation, to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg. It may also be temporarily transferred abroad, by a simple decision of the Board of Directors, in the event that extraordinary military, political economic or social developments occur or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, until such time as these developments have ceased. These temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg Company.

In any other circumstances, the transfer abroad of the registered office of the Company and the adoption by the Company of a foreign nationality may only be decided upon with the complete agreement of the shareholders and bondholders.

Art. 4. The corporate object of the Company is (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies, (ii) the acquisition by purchase, subscription or by any other manner and the transfer by sale, exchange or by any other manner of shares, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind and contracts thereon or related thereto and (iii) the ownership, administration, development and management of a portfolio (including, among other things, the assets referred to in (i) and (ii) above).

The Company may borrow in any form and may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt securities. The Company may grant loans (whether subordinated or unsubordinated) or other forms of financing to its subsidiaries and affiliated companies.

The Company may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries or affiliated companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets to that effect.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful for the accomplishment and development of its corporate object provided the

Company does not enter into operations or transactions that would result in it being engaged in an activity that would be subject to license requirements or that would be a regulated activity of the financial sector.

Art. 5. The company's share capital is fixed at 2,531,000.-EUR (two million five hundred and thirty-one thousand euros) represented by 253,100,000 (two hundred and fifty-three million one hundred thousand) shares of a nominal value of 0.01 EUR (one cent).

The shares are only issued under registered form, without a faculty for the shareholders to request for the conversion of their shares into bearer shares. There exists in favor of any shareholders a first ranking preemption right for any cases of transfers of shares to third parties, respectively any cases of transfers as this results from an agreement between shareholders dated 3 June 2010, and signed by any parties thereof between 3 June and 21 June 2010, as may be amended from time to time (the "Shareholders Agreement") (as long as such Shareholders Agreement is in force).

The Company may repurchase its own shares under the conditions provided by the law.

Art. 6. The Company is managed by a Board of Directors composed of five members.

Any members of the Board of Directors are proposed, appointed, and from time to time replaced, in compliance with the rules as resulting from the Shareholders Agreement. The right of certain shareholders therein designated as being entitled to propose directors for appointment, must be complied with.

The Directors are elected for a term of not more than six years. They may be re-elected. The Board of Directors may choose a chairman and, as the case may be, a vice-chairman from among its members.

If the post of a director should become vacant due to resignation, death or otherwise, the remaining directors may elect a replacement to fill that vacancy until the next General Meeting when they will elect another director.

Art. 7. The Board of Directors is vested with the broadest powers to manage the corporate affairs and to realize all administrative duties necessary or useful in the accomplishment of its objectives, with the exception of those that the law or these Articles of Incorporation reserve to the General Meeting. It may, in particular, enter into any compromise and out-of-court settlement agreements as well as approve any withdrawal of action or attachment, with or without financial compensation. The Board may, within the limits set forth by the law, delegate all or part of its powers, inclusive of the daily management of the Company and representation of the Company within that daily management, to one or more directors, officers, managers or other officers, whether or not they are shareholders. The Company shall be bound by the joint signatures of two directors or by the individual signature of the person delegated by the Board of Directors.

Art. 8. Any legal actions, whether as plaintiff or defendant, will be taken in the name of the Company alone, represented by its Board of Directors.

Art. 9. The Board of Directors shall meet as often as required by the interests of the Company. It shall be convened by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman or by two directors.

The Board of Directors may validly deliberate if a majority of its members are present or represented.

Each director may be represented by one of his colleagues. A director may be represented by only one colleague at a time.

Decisions of the Board of Directors shall be taken with a simple majority. Where there is a split in the votes, the chairman shall not have the deciding vote.

The Board of Directors may pass resolutions by circular means. In this case the proposed resolutions shall be forwarded to the Board of Directors in writing to make their decisions known in writing. Such written resolutions shall be deemed adopted if the unanimity of the directors signed such resolutions.

Decisions of the Board of Directors shall be recorded in the minutes. Extracts of the decisions of the Board of Directors shall be delivered and certified by the chairman or, in his absence, by two directors.

Art. 10. Supervision of the Company is entrusted to one or more supervisory or approved statutory auditors. They shall be appointed for a term of no more than six years. They may be re-elected.

Art. 11. The financial year begins on the first of January and ends on the thirty-first of December. Each year, on the thirty-first of December, the Company's books, registers and accounts shall be closed. The Board of Directors shall establish the balance sheet, profit and loss account and the notes to the annual accounts.

Art. 12. The Board of Directors and the supervisory auditors are entitled to convene a General Meeting when they see fit. They must convene the meeting indicating the agenda, so that it is held within one month, when the shareholders representing one tenth of the share capital request them to do so in writing.

Convening notices of all General Meetings shall include an agenda.

The General Meeting shall have the broadest powers to carry out or ratify all acts relating to the Company.

Extracts from the minutes of the General Meetings shall be delivered certified by the chairman or, in his absence, by two directors.

Art. 13. Any shareholder has the right to vote himself or by proxy, even if the proxy is not himself a shareholder, each share having the right to one vote.

Art. 14. The annual General Meeting shall take place, ipso jure on the second Wednesday of the month of June at 10 a.m. at the registered office or at any other place in the "commune" of the registered office to be indicated in the convening notice.

If that day is a legal holiday, the General Meeting shall convene on the next business day at the same time.

The annual General Meeting is called to approve the accounts and annual reports and to decide on the discharge of the corporate bodies.

It shall decide on the allocation and distribution of the net profits. A deduction of 5% shall be made from the net profits for the formation of a legal reserve; this deduction shall cease to be mandatory when the reserve has reached one tenth of the share capital, but it must, however, be resumed until full recovery if, at any time and for any reason whatsoever, the reserve fund has been initiated.

The balance shall be at the disposition of the General Meeting. The Board of Directors is authorized to make advance payments on dividends in accordance with the provisions of the law.

Any General Meetings convened in order to deliberate on certain changes to the Articles of Incorporation, namely:

- (1) any decisions about the change of the share capital of the Company;
- (2) any decisions about the issuance of any Securities;
- (3) any decisions about the redemption of any Securities.

require, in order to be validly held, that the quorum and majority conditions as resulting from the Shareholders Agreement (as long as such Shareholders Agreement is in force) be observed.

Any General Meetings gathering in order to deliberate on certain changes to the Articles of Incorporation, and more specifically decisions on:

- (a) any amendments to the Articles of Incorporation (except for those indicated in paragraph 6 above);
- (b) approval of internal documents of the Company which are directly relevant for its organization, structuring, or regulation of its business (but except for any documents of evident secondary importance and which strictly relate to daily business), or of the Company's reorganization (including but not limited to division, consolidation, merger, spin-off or other restructuring transaction etc.);
- (c) regarding the decisions about creation or liquidation of any subsidiary company;
- (d) regarding the acquisition, alienation, subscription of any shares and securities or acquisition (alienation) of any participation rights in any groups, partnerships, joint undertakings or agreements about profit division;
- (e) regarding the providing of options in respect of any securities and shares, loans, other capital, providing of any debt instruments, that can be converted into shares, securities, loans, bonds or other capital instruments or providing or change of any rights (including voting rights) in respect to the above said;

(f) regarding liquidation of the Company and filing of the documents for this purpose, except for when it is necessary in case of bankruptcy of the Company or filing of a petition about designation of an external administrator of the Company.

may only be validly deliberated when the quorum conditions and majority rules as resulting from the Shareholders Agreement (as long as such Shareholders Agreement is in force) are observed.

Until the conduction of an initial public offering (an "IPO"), but in any case before 1 January 2012, any General Meetings gathering in order to deliberate on, or necessary, or required for the introduction of shares at a stock exchange therein comprised and/or on any amendments to the Articles of Incorporation required or simply necessary for conducting IPO, as well as, and in the same context, the following decisions:

- (a) decisions about, the increase of share capital of the Company (for the amount of no more than seven point five per cent (7,5%) of the shares in the share capital of the Company for the purpose of an IPO);
- (b) approval of internal documents of the Company (but except for any documents of evident secondary importance and which strictly relate to daily business);
- (c) decisions about creation or liquidation of any subsidiaries;
- (d) decisions about acquisition, alienation, subscription of any shares and securities or acquisition (alienation) of any participation rights in any groups, partnerships, joint undertakings or agreements about profit division;
- (e) decisions about providing an option in respect of any securities and shares, loans, other capital, providing of any debt instruments, that can be converted into shares, securities, loans, bonds or other capital instruments or providing or change of any rights (including voting rights) in respect to the above said;

provided that such actions are:

- (i) mandatorily required by the rules of a stock exchange; and
- (ii) also recommended by the banks in charge of organizing the IPO; and
- (iii) advised by other consultants engaged by the Company to conduct the IPO;

may validly deliberate only when the quorum conditions and majority rules as resulting from the Shareholders Agreement (as long as such Shareholders Agreement is in force) are observed.

If the IPO is not conducted until 1 January 2012, the present Articles of Incorporation of the Company will be amended so that any director which has been appointed by the General Meeting from a list of proposed candidates provided by a

certain shareholder as referred in the Shareholders Agreement (as long as such Shareholders Agreement is in force) can block the approval of the Budget (as defined in such therein) if the covenants referred to in Article 10 of such Shareholders Agreement are not complied with.

Art. 15. For all matters not governed by these Articles of Incorporation, the parties must refer to the provisions of the Law of 10 August 1915 and amendments thereto.

The Articles are worded in English followed by a French translation; in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Résolution agenda item (E)

The shareholders noted that it is contemplated that the Company proceed to an offering, listing on the official list maintained by the Financial Services Authority, and trading on the Regulated Market of the London Stock Exchange of shares of the Company in the form of global depository receipts (the "IPO").

Effective upon the entry by the company into an underwriting agreement with Goldman Sachs International and VTB Capital plc (the "IPO Completion"), the shareholders resolved to amend article 4 of the Articles to read as set forth in the proposed restatement of the articles of incorporation to be adopted pursuant to agenda item (F).

Résolution agenda item (F)

Effective upon IPO Completion, the shareholders resolved to amend the share capital as set forth hereunder.

(i) The shareholders resolved to create an authorised share capital within the Company in an amount of one hundred and eighty-nine thousand eight hundred and twenty-five Euro (EUR 189,825) represented by eighteen million nine hundred eighty-two thousand five hundred (18,982,500) shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each.

(ii) The shareholders resolved to authorise the board of directors of the Company to proceed to the issue of shares, in one or several tranches, within the authorised share capital against contributions in cash pursuant to the terms and conditions determined by the board of directors or its delegate(s) while waiving, suppressing or limiting any pre-emptive subscription rights as provided for under Luxembourg law in the case of issues of shares within the authorised share capital, for a period starting on the day of effectiveness of this article 5 and ending on 10 December 2010.

(iii) The shareholders resolved to acknowledge and approve the report pursuant to article 32-3(5) of the Luxembourg Law of 10 August 1915 on commercial companies on the circumstances and prices of issues of shares against cash without pre-emptive subscription rights as provided for by Luxembourg law for a period starting on the day of effectiveness of article 5 and ending on 10 December 2010 (a copy of such report initialled by the bureau and the undersigned notary shall be registered together with the present deed).

(iv) The shareholders resolved that the shares to be issued under the authorised share capital or otherwise will not give right to any dividend and all the current issued shares will not give right to any further dividend, interim or other, until the shareholders resolve, on the basis of the standalone profits of the Company, to finally approve distributions equal in amount to, and, to avoid any double counting, already paid as, the interim dividend declared on 5 August 2010 to the shareholders on record on 5 August 2010, at what time, being the time where the interim dividend has as a consequence become a final dividend, each share will give right to the same dividend distribution.

(v) In consequence of the above, the shareholders resolved to amend article 5 and article 19 of the Articles in the proposed restatement of the articles of incorporation to be adopted pursuant to agenda item (G).

Résolution agenda item (G)

Effective upon the IPO Completion and in full restatement of the articles of incorporation, including, for the avoidance of doubt, the version adopted pursuant to agenda item (D), the shareholders resolved to amend and restate the Articles as set forth below.

Amended and Restated Consolidated Articles

Art. 1. Form, Denomination. There exists between the shareholders and all those who will become shareholders a Luxembourg public limited liability company under the name of "O'KEY GROUP S.A." (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and these articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

Art. 2. Duration. The duration of the Company is unlimited. It may be wound up in accordance with legal requirements.

Art. 3. Registered office. The Company shall have its registered office in Luxembourg-City in the Grand Duchy of Luxembourg.

The board of directors of the Company (the "Board of Directors") shall also have the right to set up offices, administrative centres, agencies, branches and subsidiaries wherever it shall see fit, either within or outside the Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by decision of the Board of Directors; the registered office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the general meeting of shareholders (the "General Meeting").

In the event that the Board of Directors determines that political, economic or social developments or events of an exceptional nature have occurred, threaten to occur or are imminent in a way they are likely to affect normal working operations at the registered office or easy communications with places abroad, the registered office may be declared provisionally transferred abroad, until such time as circumstances have completely returned to normal. Such declaration of the registered office will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the transfer abroad of the registered office, will remain a Luxembourg company.

Art. 4. Object, Purpose. The corporate object of the Company is (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies, (ii) the acquisition by purchase, subscription or by any other manner and the transfer by sale, exchange or by any other manner of shares, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind and contracts thereon or related thereto and (iii) the ownership, administration, development and management of a portfolio (including, among other things, the assets referred to in (i) and (ii) above).

The Company may borrow in any form and may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt securities. The Company may grant loans (whether subordinated or unsubordinated) or other forms of financing to its subsidiaries and affiliated companies.

The Company may also give guarantees and grant security in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies, or any other company in which it holds an interest. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets to that effect.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful for the accomplishment and development of its corporate object provided the Company does not enter into dealings or transactions that would result in it being engaged in an activity that would be subject to license requirements or that would be a regulated activity of the financial sector.

Art. 5. Share Capital. The Company's issued share capital is set at EUR 2,531,000.-EUR (two million five hundred and thirty-one thousand euros) represented by 253,100,000 (two hundred and fifty-three million one hundred thousand) shares of a nominal value of EUR 0.01 (one cent) each, all of said shares being fully paid.

The authorized un-issued capital is set at EUR 189,825.- (one hundred eighty-nine thousand eight hundred twenty-five euro) which will be represented by 18,982,500 (eighteen million nine hundred eighty-two thousand five hundred) shares of a nominal value of EUR 0.01 (one cent) each.

The authorised un-issued share capital and the authorisation to issue shares thereunder are valid for a period starting on the date of effectiveness of this article 5 and ending on 10 December 2010 (unless amended or extended by the General Meeting).

The Board of Directors or delegate(s) duly appointed by the Board of Directors may from time to time issue such shares within the authorised un-issued share capital at such times and on such terms and conditions, including the issue price, as the Board of Directors or its delegate(s) may resolve.

The Board of Directors is authorised to suppress, limit or waive any pre-emptive subscription rights of shareholders for any issues of shares within the authorised capital.

Each time the Board of Directors or its delegate(s) issues authorised shares and have accepted payment therefore, this article 5 shall be amended to reflect the result of that issue and the amendment will be recorded by notarial deed at the request of the Board of Directors or its delegate(s).

In addition, but without prejudice to the foregoing authorised capital, the issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the General Meeting adopted in compliance with the qualified voting, majority and quorum restrictions set out in article 16 of these Articles of Incorporation including notably the Qualified Quorum and Qualified Majority.

The shares of the Company are freely transferable.

The Company may repurchase its own shares under the conditions provided by the law, subject to the provisions, voting majority and quorum restrictions specified in article 11 and article 16 of these Articles of Incorporation including notably the Qualified Quorum and Qualified Majority.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by law.

Art. 6. Shares in registered form. The shares are in registered form only and cannot be converted into bearer shares.

A register of shares will be kept at the registered office of the Company. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register. A transfer of registered shares shall be carried out by means of a declaration of transfer entered in the said register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their duly authorized representatives as well as in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg civil code. The Company may accept and enter in the register a transfer on the basis of correspondence or other documents recording the agreement between the transferor and the transferee.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will be required to name a single proxy to represent the share vis-à-vis the Company.

The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been so appointed. The same rule shall apply in the case of a conflict between an usufructuary and a bare owner or between a pledgor and a pledgee.

The Company may consider the person in whose name the registered shares are registered in the register of shareholders as the full owner of such registered shares. In the event that a holder of registered shares does not provide an address to which all notices or announcements from the Company may be sent, the Company may permit a notice to this effect to be entered into the register(s) of shareholders and that holder's address will be deemed to be at the registered office of the Company or any other address as may be so entered by the Company from time to time, until a different address shall be provided to the Company by that holder. The holder may, at any time, change his address as entered in the register(s) of shareholders by means of written notification to the Company or the relevant registrar.

All communications and notices to be given to a registered shareholder shall be deemed validly made to the latest address communicated by the shareholder to the Company.

Art. 7. Voting rights. Each share shall be entitled to one vote at all General Meetings, except as may be otherwise provided in these Articles of Incorporation or by applicable law.

Art. 8. Board of Directors.

8.1. The Company is managed by the Board of Directors composed of five members (each, a "Director") of whom one Director (the "Caraden Director") shall be appointed by the General Meeting only from a list of candidates proposed by Caraden Limited or any other entity, so long as Caraden Limited or such other entity holds not less than ten point seventyfive per cent (10.75%) of the shares in issue of the Company (each of Caraden Limited or such other entity being referred to as the "Caraden Shareholder") and provided that:

1. (a) Mr. Boris Volchek and/or (b) a trustee of a family trust (of which Mr. Boris Volchek is beneficial owner or in relation to which Mr. Boris Volchek has the authority to exercise control), holds directly or through other entities (in which Mr. Boris Volchek or the trustee owns the entire share capital) at least 50% of the share capital plus one (1) share of the share capital of such Caraden Shareholder; and

2. (a) Mr. Boris Volchek, and/or (b) his spouse, and/or (c) his children (including adopted children) and/or (d) a trustee of a family trust (of which the above persons (or any of them) are beneficial owners or in relation to which the above persons (or any of them) have the authority to exercise control), holds directly or through other entities (in which any of the persons listed under (a) to (d) owns the entire share capital), the remaining share capital of such Caraden Shareholder;

3. upon reasonable request of the Company, the Caraden Shareholder shall provide to the Company evidence in relation to the satisfaction of the above conditions (1) and (2).

8.2. Without prejudice to the above, the Directors shall be appointed by the General Meeting by a simple majority of the votes cast for a period not exceeding 6 years or until their successors are elected; provided however that any of the Directors may be removed with or without cause by the General Meeting by a simple majority of the votes cast at a general meeting of shareholders. The Directors shall be eligible for re-election.

8.3. The Caraden Shareholder may propose the removal of the Caraden Director nominated for appointment by it and the appointment of a replacement director by notice to the Company signed by and on behalf of such shareholder requesting that the General Meeting be convened in accordance with the Articles of Incorporation to remove such Caraden Director so designated and appoint a replacement Caraden Director with effect from the date of the General Meeting. Following the resolution of the General Meeting to remove the Caraden Director, then a replacement Caraden Director shall be appointed only from a list of proposed board candidates provided by the Caraden Shareholder.

8.4. In the event of a vacancy in the office of a Director (other than the Caraden Director) because of death, retirement, resignation, dismissal, removal or otherwise and notwithstanding the first paragraph of this article, the remaining Directors shall continue to validly act without any replacement of the vacant Director so long as at least three Directors remain in office (including the Caraden Director). The remaining Directors may not fill that vacancy nor appoint a successor to act, unless there are less than three remaining Directors, in which case the remaining Director(s) shall appoint such number of Director(s) as is required to have three remaining Directors (including the Caraden Director).

8.5. In the event of a vacancy in the office of the Caraden Director because of death, retirement, resignation, dismissal, removal or otherwise and notwithstanding the first paragraph of this article, the remaining Directors shall appoint a replacement director of the vacant Caraden Director only from a list of proposed board candidates provided by the Caraden Shareholder, whereas the Caraden Shareholder is obliged to provide such list within ten (10) business days following written notice sent by the remaining Directors to the Caraden Shareholder. The remaining Directors may not take any decisions, for which the positive vote of a Caraden Director is required under these Articles of Incorporation until the earlier of (i) the appointment of replacement Caraden Director or (ii) the expiration of the (10) business days notice period.

8.6. If the Caraden Shareholder fails to propose a list of candidates for the purpose of and within the timeframe of paragraph 8.5., (i) the remaining Directors shall continue to validly act without any replacement of the vacant Caraden Director so long as at least three Directors remain in office and (ii) the provisions in the Articles of Incorporation referring to the Caraden Director shall be temporally suspended until the Caraden Shareholder proposes such list, it being un-

derstood that no failure on the part of the Caraden Shareholder to exercise, or delay on its part in exercising, any of its rights under shall operate as a waiver thereof. In such situation, the remaining Directors may take any decisions, including decision for which the positive vote of a Caraden Director is required under these Articles of Incorporation. Upon the proposal of a list of candidates by the Caraden Shareholder the remaining directors shall appoint immediately a replacement Caraden Director.

8.7. In each of the above situations a general meeting of shareholders shall be convened forthwith by the remaining Directors to appoint Director(s) to fill the vacancy(ies) in accordance with the provisions of this article 8.

Art. 9. Procedures of the Board of Directors. The Board of Directors shall appoint a chairman, who shall have no casting vote in case of a tie. The chairman of the Board of Directors will preside over all meetings of the Board of Directors and all meetings of shareholders. In the absence of the chairman, a chairman ad hoc elected by the Board of Directors or the General Meeting, as the case may be, shall chair the Board of Directors' meeting or the General Meeting.

The Board of Directors may set up committees including without limitation an audit committee and a remuneration committee. Any such committee shall be composed of at least three Directors (including in each case the Caraden Director). The Board of Directors may also appoint persons who are not Directors to the committees.

The purpose of the audit committee shall be to assist the Board of Directors in fulfilling its oversight responsibilities relating to the integrity of the financial statements, including periodically reporting to the Board of Directors on its activities and the adequacy of internal controls systems over financial reporting; and to make recommendations for the appointment, compensation, retention and oversight of, and consider the independence of, the external auditors and perform such other duties imposed by applicable laws and regulations of the regulated market or markets on which the shares or global depository receipts may be listed, as well as any other duties entrusted to the committee by the Board of Directors.

The purpose of the remuneration committee shall be to review the compensation policy, make proposals as to the remuneration of executive Directors and senior management of the Company and the Subsidiaries (other than the general director of OOO "O'Key". whose bonuses and remuneration shall be of the exclusive competence of the Board of Directors in accordance with article 11), and advice on any benefit or incentive schemes.

The Board of Directors may appoint a secretary of the Company, who need not be a member of the Board of Directors, and determine his responsibilities, powers and authorities.

Art. 10. Meetings of the Board of Directors. The Board of Directors shall meet upon call by the chairman or any Director. Notice of any meeting must be given by letter, cable, telegram, telephone, facsimile transmission, telex or e-mail advice to each Director at least fourteen calendar days before the meeting.

Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing by letter or by cable, telegram, facsimile transmission, telex or e-mail another Director as his proxy.

A meeting of the Board of Directors duly called to consider the issues on the agenda indicated in the notice of meeting shall be deemed to have the required quorum if at least a majority of the Directors is present or represented.

Decisions of the Board of Directors shall be taken by a majority of the votes cast by the Directors present or represented at the meeting, except if otherwise provided in these Articles of Incorporation.

The Board of Directors may also, in all circumstances and with unanimous consent, pass resolutions by circular means and written resolutions signed by all members of the Board of Directors. These will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. These signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letters, cables, facsimile transmission, telexes or e-mail.

Copies or extracts of board minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman of the Company or two Directors.

Any decision taken or act performed within the scope of article 4, shall, where applicable, be subject to the restrictions, conditions, qualified voting, majority and quorum restrictions specified in articles 10 and 11 of these Articles of Incorporation, including as the case may be the Qualified Quorum and the Qualified Majority.

Art. 11. Power of the Board of Directors.

11.1 The Board of Directors is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company, except if otherwise provided in these Articles of Incorporation.

11.2 All powers not expressly reserved by the law or by the Articles of Incorporation to the General Meeting shall be within the competence of the Board of Directors.

11.3 The Directors shall keep confidential any data and information concerning the Company that is not legally required to be made public.

11.4 The following decisions shall be approved by the Board of Directors resolving at a simple majority (including the positive vote of the Caraden Director):

a) any decision to pay bonuses and remunerations to the General Director of OOO "O'KEY", which are not named in the employment agreement with such General Director;

b) the sale or transfer, including pledge, by the Company or any of its Subsidiaries of real estate property and/or land plots with a value (individually or in the aggregate) exceeding ten million US dollars (US\$ 10,000,000.-) whether directly or by way of a sale of the shares of the companies that own real estate property or land plots;

c) the approval of (i) any internal rules and regulations of the Board of Directors and the committees of the Company, and the Subsidiaries, (ii) any corporate governance charters of the Company and the Subsidiaries (only in case when the documents listed in items (i) and (ii) of this article 11.4(c) contradict the provisions of the UK Corporate Governance Code or any other stock exchange regulations), and (iii) dividend policy;

d) the creation or liquidation of any Subsidiaries, in each case with value exceeding USD 5,000,000.- (five million United States dollar);

e) the acquisition, alienation, subscription of any shares and securities or acquisition (alienation) of any participation rights in any company, groups, partnerships, joint undertakings, in each case with value exceeding USD 10,000,000.- (ten million United States dollar);

f) the entry into any joint venture and similar agreements, which will generate investment commitment for the Company for an amount exceeding USD 10,000,000.- (ten million United States dollar);

g) issuance by the Company of any securities, bonds, debt securities or other financial instruments or providing or changing the rights relating to such securities, bonds, debt securities or other financial instruments; and

h) payment of interim dividends.

11.5 The Group's Budget shall be adopted and approved by the Board of Directors at simple majority.

However, if the Group's Budget (a) provides for the raising of loans and borrowings as a result of which the debt/ EBITDA ratio of the Group would be below one point three (1.3) or in excess of two point three (2.3), or (b) provides for less than twenty-five per cent (25%) from each year's consolidated net profit of the Group to be paid out as dividends (provided that the distribution amounts cannot exceed the amounts that can be legally distributed at Company level), or (c) does not provide for all profit (left after payment of dividends) to be used for the development of the Retail Business of the Group in Russia or (d) does not include the list of the real estate properties that the Group plans to sell during the year and the minimum sale price (in case the Budget provides for the sale of any real estate properties with a total value exceeding USD 5,000,000.- (five million United States dollar)), such Budget has to be adopted and approved by the Board of Directors at simple majority (including the positive vote of the Caraden Director). For the purpose of this article 11, "Budget" means an internal document of the Company and any of its Subsidiaries, compulsory for execution and implementation, which provides for monthly financial forecasts of the Company or the Subsidiaries for the period of the forthcoming 12 months, including the statement of operational, financial and investment cash-flows, forecasted profit and loss account, and also the forecasted balance-sheet, and in case of the producing of a Group Budget, consolidated at the level of the Company (or its successor in case of redomiciliation), prepared according to the accounting rules adopted in the Company at the moment of such preparation. A Budget shall be produced each six months for the period of the next twelve months. The Budget shall include:

a) the maximum amount of debt to be received at the Group level during the year, the interest rate for using such debts as well as the planning amount of Group EBITDA in the next 12 months;

b) the list of the real estate properties that the Group plans to sell during the year and the minimum sale price;

c) provisions that as to what percentage (%) from each year's consolidated net profit of the Group shall be paid out as dividends (provided that the distribution amounts cannot exceed the amounts that can be legally distributed at Company level) and cannot be in breach of the adopted dividend policy);

d) provisions that the money remaining after paying out the dividends shall be invested in Retail Business of the Group in Russia.

11.6 The Board of Director cannot, to the extent within its competence: (i) resolve on any matter or enter into a transaction, which constitute a Reserved Matter or (ii) enter into an agreement in relation to a Reserved Matter, without the prior authorisation of the General Meeting, approving such Reserved Matter at a Qualified Majority.

Art. 12. Binding Signature. The Company shall be bound towards third parties in all circumstances by the sole or joint signature(s) of any person or persons to whom such signatory power shall have been validly delegated by the Board of Directors.

Art. 13. Conflict of Interest. No Director shall, solely as a result of being a Director, be prevented from contracting with the Company, either with regard to his tenure of any office or place of profit or as vendor, purchaser or in any other manner whatsoever, nor shall any contract or other transaction between the Company and any other corporation or entity or in which any Director is in any way interested be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors or officers of the Company is or are interested in such a contract or transaction or is or are a director, officer or employee of any such other corporation or entity. Any Director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any corporation or entity with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not solely by reason of that affiliation with that other corporation or entity be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to any such contract or other business.

No Director who is so interested shall be liable to account to the Company or the shareholders for any remuneration, profit or other benefit realised by him by reason of the Director holding that office or of the fiduciary relationship thereby established, save to the extent the Company is obliged to have such information as a matter of any laws, regulations or listing rules applicable to the Company.

In the event that any Director of the Company shall have any personal opposite interest in any transaction of the Company, that Director shall make known to the Board of Directors his personal and opposite interest and shall not consider or vote on that transaction, and the transaction and the Director's interest therein shall be recorded and reported to the next succeeding meeting of shareholders. In case of conflict, the Board's resolution on the item causing the conflict will require to be valid the unanimous approval of all the Directors (other than the conflicted Director(s)).

The preceding paragraph does not apply to resolutions of the Board of Directors concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company and which are entered into on arm's length terms.

Art. 14. Director and Officer Indemnification. The Directors shall not be held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below:

(i) Every person who is, or has been, a Director or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved in as a party or otherwise by virtue of him being or having been a Director or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof.

(ii) The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any Director or officer against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office or in the event of a settlement (unless such settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the Board of Directors, in which case indemnification shall be provided). No indemnification will be provided in defending proceedings (criminal) in which that Director or officer is convicted of an offence.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any Director or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be any such Director or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including Directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this article 14 shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or Director, to repay any such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article 14.

Art. 15. General Meeting of Shareholders. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. The General Meeting is convened by the Board of Directors in accordance with Luxembourg law.

The annual General Meeting shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at any such other place as may be specified in the convening notice of the meeting, on the second Wednesday of the month of June at 10:00 a.m. If that day is a legal holiday in Luxembourg the annual General Meeting shall be held on the next business day at the same time.

Other General Meetings may be held at any such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting. Convening notices for every General Meeting shall contain the agenda and shall take the form of announcements published twice, with a minimum interval of eight days, and eight days before the General Meeting, in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* (the "Mémorial") and in a Luxembourg newspaper. Notices by mail shall be sent fourteen days before the meeting to registered shareholders.

The Board of Directors may convene a General Meeting. They shall be obliged to convene it so that it is held within a period of one month if shareholders representing one-tenth of the capital require so in writing with an indication of the agenda.

If the entire issued share capital of the Company is represented at a General Meeting and minutes signed by all the shareholders, no convening notice is required for the meeting to be held and the proceedings at that General Meeting will be deemed valid.

The Board of Directors may determine a date preceding the General Meeting of shareholders as the record date for admission to the General Meeting. Only those shareholders as shall be shareholders of record on any such record date shall be entitled to notice of and to vote at any such meeting and any adjournment thereof, or to give any such consent, as the case may be.

The Board of Directors may determine any such other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders in person or by proxy.

A shareholder may be represented at a General Meeting by a proxy who need not be a shareholder.

Art. 16. Majority and Quorum at the General Meeting.

16.1 Subject to the provisions of article 16.2 below and if not otherwise provided by law, no presence quorum is required at a General Meeting and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares present or represented at such meeting, by a simple majority of votes cast.

16.2 A General Meeting shall not validly deliberate on and approve any Reserved Matter (as defined below) unless (i) all the shareholders are validly and effectively convened in accordance with the law and (ii) at least three quarter plus one (1) Share of the share capital of the Company is present or represented at the meeting (the "Qualified Quorum"). Any decision on Reserved Matters in such first General Meeting shall be approved by a Qualified Majority. If there is no Qualified Quorum on the first call of the General Meeting of shareholders, all the Company's shareholders shall be validly and effectively convened for a second General Meeting by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the Mémorial and in two Luxembourg newspapers, and by notices sent by mail fourteen days before the meeting to registered shareholders. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. Such second General Meeting shall validly deliberate on any Reserved Matter regardless of the proportion of the capital represented at the meeting. Any decision on Reserved Matters in such second General Meeting or any other meeting shall be approved by a Qualified Majority.

16.3 Any decisions relating to:

a) any changes to the issued and/or authorised share capital of the Company, including the issuance of any Securities (other than under the authorised share capital provided in article 5), the repurchase or/and the redemption of any Securities;

b) the amendments to the Articles of Incorporation;

c) the appointment of any person as auditor of the Company other than one of the following companies: KPMG, Deloitte, PricewaterhouseCoopers or Ernst&Young;

d) the liquidation of the Company, the appointment of liquidators and filing of the documents for this purpose, except for when it is necessary in case of bankruptcy of the Company or filing of a petition about designation of an external administrator of the Company; and

e) payments of annual dividends;

constitute the "Reserved Matters".

16.4 For the avoidance of doubt, all the amendments to the Articles of Incorporation, which relate to (i) the rights and prerogatives of the Caraden Shareholder and (ii) the appointment, removal, replacement, rights, prerogatives and positive vote of the Caraden Director, shall be approved by a Qualified Majority (including the positive vote of the Caraden Shareholder, so long as such Caraden Shareholder holds not less than ten point seventy-five per cent (10.75%) of the shares in issue of the Company).

16.5. The Board of Directors may organize the possibility to vote by correspondence and supply adequate forms. The shareholders may vote in writing (by way of a voting bulletin) on resolutions submitted to the General Meeting provided that the written voting bulletins include (1) the name, first name, address and the signature of the relevant shareholder, (2) the indication of the shares for which the shareholder will exercise his right, (3) the agenda as set forth in the convening notice and (4) the votes (approval, refusal, abstention) expressed on each point of the agenda. The original voting bulletins must be received by the Company at least one business day before the relevant General Meeting.

16.6 No participation in a General Meeting by conference call or similar means of communication shall be permitted.

16.7 Any decision taken or act performed within the scope of article 4 which are related to the Reserved Matters, shall, where applicable, be subject to the restrictions, conditions, qualified voting, majority and quorum restrictions specified in article 16 of these Articles of Incorporation, including as the case may be the Qualified Quorum and the Qualified Majority.

Art. 17. Audit. The audit of the Company's affairs will be carried out by one or more approved auditors (réviseur d'entreprises agréé).

They shall be appointed by the General Meeting for a term of no more than six years. They may be re-elected. The quorum and majority requirements for the election of the approved statutory auditors shall be those set out in article 16.1 of the Articles of Incorporation, unless the approved statutory auditor is not one of the four largest international accountancy and professional services firms, in which case the quorum and majority requirements of article 16.2 of the Articles of Incorporation shall apply.

Any approved auditor so appointed may be removed with cause or without cause, unless otherwise provided for by law.

Art. 18. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on January 1st of each year and shall terminate on December 31st of the same year.

Art. 19. Distributions. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as the reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued share capital of the Company.

The General Meeting, upon recommendation of the Board of Directors, will determine how the remainder of the annual net profits of the Company will be disposed of, including by way of stock dividend, it being understood that, the remaining net profits of the Company left after payment of dividends shall be used for business development of the Company and its Subsidiaries and the development of the Retail Business of the Group in Russia. Interim dividends may be declared and paid (including by way of staggered payments) by the Board of Directors subject to observing the terms and conditions provided by law either by way of a cash dividend or by way of an in kind dividend. The shares to be issued under the authorized share capital set out in article 5 or otherwise will not give right to any dividend and the currently issued shares will not give right to any further dividend, interim or other, until the shareholders resolve, on the basis of the stand-alone profits of the Company, to finally approve distributions equal in amount to, and to avoid any double counting, already paid as, the interim dividend declared on 5 August 2010 to the shareholders on record on 5 August 2010, at what time, being the time where the interim dividend has as a consequence become a final dividend, each share will give right to the same dividend distribution.

Art. 20. Dissolution of the Company. In the event of the dissolution of the Company for whatever reason or whatever time, the liquidation will be performed by liquidators or by the Board of Directors then in office who will be endowed with the powers provided by Luxembourg law.

Once all debts, charges and liquidation expenses have been met, any balance resulting shall be paid to the holders of shares in the Company.

Art. 21. Governing law. Except as otherwise provided herein the provisions of the Luxembourg Company Law of 10 August 1915, as amended, will apply.

Art. 22. Definitions. Unless otherwise specified, capitalized terms used in these Articles of Incorporation shall have the meaning set forth below:

“Articles of Incorporation” has the meaning given in article 1;

“Board of Directors” has the meaning given in article 3;

“Budget” has the meaning given in article 11;

“Caraden Director” has the meaning given in article 8.1;

“Caraden Shareholder” has the meaning given in article 8.1;

“Company” has the meaning given in article 1;

“Directors” has the meaning given in article 8.1;

“General Meeting” has the meaning given in article 3.

“Group” means the Company together with its

Subsidiaries (including Russian Hypermarkets OKEY) which are subject to consolidation at the level of the Company according to the current International Financial Reporting Standards;

“Qualified Majority” means a majority of at least three quarter plus one (1) vote of the votes of the shareholders present or represented at a General Meeting and voting at this General Meeting save where a higher majority is provided by the law;

“Qualified Quorum” has the meaning given in article 16.2;

“Reserved Matters” has the meaning given in article 16.3;

“Retail Business” means the activity carried on by chain of hypermarkets and/or supermarkets, and/or discount stores, and/or neighbourhood stores, and/or similar trade forms.

“Securities” means, with respect to the Company and each shareholder, (i) the Shares, (ii) any other share, convertible bond, warrant or other security issued or to be issued by the Company entitling, or which may entitle, directly or indirectly, at any moment, by conversion, exchange, refund, presentation, or exercise of a warrant or in any other way, to attribution of shares or other securities representing or giving access to a portion of the capital of the Company, (iii) any preferential subscription right for any increase of capital by way of contribution in cash of the Company or attribution rights for increases of capital of the Company by way of capitalisation of reserves and (iv) any other securities similar to those mentioned above issued or allocated by any entity as a result of a transformation, merger, demerger, partial contribution of assets or similar transaction of the Company.

“Shares” means the shares issued by the Company from time to time;

“Subsidiary” means any direct or indirect subsidiary of the Company, i.e., any undertaking in which the Company:

- a) has a majority of the shareholders’ voting rights; or
- b) has the right to appoint or remove a majority of the members of the administrative, management or supervisory body and is at the same time a shareholder in that undertaking; or
- c) is a shareholder, and controls alone, pursuant to an agreement with other shareholders in that undertaking, a majority of shareholders’ voting rights in that undertaking.

Words importing the singular include the plural and vice versa, and words importing a gender include every gender.

The Articles are worded in English followed by a French translation; in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Résolution agenda item (H)

Effective upon the IPO Completion, the shareholders resolved to appoint KPMG Audit, a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered under the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 103.590, as approved statutory auditor of the Company for the stand-alone and consolidated accounts, for the period ending at the general meeting of shareholders approving the statutory financial statements of the Company for the year ending 31st December 2010.

Résolution agenda item (I)

Effective upon the IPO Completion, the shareholders resolved to appoint Mykola Buinycky, consultant, residing professionally at 23, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, born on 6 April 1950, in Bradford, West Yorkshire, United Kingdom, as director of the Company for a term ending at the annual general meeting of the Company in 2016 approving the statutory accounts for the year ending 31st December 2015.

The shareholders noted that under article 8.1. of the Articles mentioned under resolution on agenda item (G), the board of directors of the Company should be composed of at least one Caraden Director (as defined in article 8.1.). Caraden Limited, being the Caraden Shareholder (as defined in article 8.1.), declared that effective upon IPO Completion, Mr. Boris Volchek shall be deemed having been proposed and appointed from a list of candidates proposed by the Caraden Shareholder, so that Mr. Boris Volchek shall be the Caraden Director. The shareholders noted and agreed to this declaration.

In consequence of the above, the board of directors of the Company shall be composed as follows:

- Mr. Dmitrii TROITCKII;
- Mr. Dmitry KORZHEV;
- Mr. Boris VOLCHEK, as Caraden Director;
- Mr. Heigo KERA; and
- Mr. Mykola Buinycky.

Résolution agenda item (J)

In any case, the shareholders resolved to delegate to Karl Pardaens, maître en droit, residing in Moutfort, Grand Duchy of Luxembourg or, in his absence, Paul Florin, maître en droit, residing in Gosseldange, Grand Duchy of Luxembourg, to appear before the notary no later than 31 December 2010 to declare to the notary whether the IPO Completion occurred and, (i) if so, to request the notary to state that the resolutions adopted pursuant to agenda items (E) to (I) have consequently become effective on the date of the IPO Completion and resolutions (C) and (D) have no effect as of the same date, or, (ii) if not, to request the notary to state that resolutions on agenda items (C) and (D) continue to be effective and are definitive, effective 6 October 2010 and resolutions (E) to (I) have no effect.

After the foregoing has been resolved and approved by the shareholders, the Beneficiaries unanimously approved the resolutions (A) to (J).

Costs

The approximate amount of the costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be incurred or charged to the Company as a result of these amendments, is approximately evaluated to one thousand seven hundred euro (EUR 1.700.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their surnames, Christian names and residences, the said persons signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le sixième jour du mois d'octobre.

Pardevant Nous, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de O'Key Group S.A. (la «Société»), une société anonyme constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 23, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 80.533, constituée le 7 février 2001 sous la dénomination «Dorinda Holding S.A.» suivant acte reçu de Maître Edmond Schroeder,

notaire alors de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 762 du 14 septembre 2001, page 36558. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 30 juin 2010 suivant acte reçu de Maître Martine Schaeffer, prénommée, publié au Mémorial numéro 1812 du 4 septembre 2010, page 86971.

L'assemblée a été présidée par Heigo Kera, directeur d'entreprises, demeurant à Tallin, Estonie.

Le président a nommé comme secrétaire Karl Pardaens, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée a élu comme scrutateur Claude Geiben, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par le mandataire, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste ainsi que les procurations resteront annexées au présent procès-verbal pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Il ressort de ladite liste de présence que tous les actionnaires et toutes les deux cent cinquante-trois mille cent (253.100) actions émises sont représentées à la présente assemblée.

III. Les Bénéficiaires (tel que défini dans un pacte conclu entre les actionnaires de la Société, les Bénéficiaires et la Société daté du 3 juin 2010 et signé par chacune des parties entre le 3 juin et le 21 juin 2010) sont représentés à la présente assemblée.

IV. Tous les actionnaires et Bénéficiaires représentés ont déclaré avoir été dûment informés de tous les points de l'ordre du jour avant l'assemblée et ont renoncé à leur droit à être convoqués ou à toute autre formalité de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

V. La présente assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

(A) Modification de la langue dominante des statuts de la Société (les «Statuts») du français à l'anglais, à compter du 6 octobre 2010.

(B) Décision de restructurer le capital social de la Société, à compter du 6 octobre 2010, (i) en divisant chacune des actions existantes de la Société à un ratio de 1000/1 (mille contre une) de sorte que les deux cent cinquante-trois mille cent (253.100) actions actuellement existantes soient échangées contre deux cent cinquante-trois millions cent mille (253.100.000) nouvelles actions; détermination de la nouvelle valeur nominale à un centime d'euro (EUR 0,01) par action; et (ii) décision que les actions prendront uniquement la forme nominative; (iii) modification consécutive de l'article 5 des Statuts.

(C) Modification de l'article 4 des Statuts afin qu'il ait la teneur suivante avec effet au 6 octobre 2010, sans préjudice des modifications qui pourraient entrer en vigueur au moment de la Réalisation de l'APE (tel que définie ci-dessous):

«La Société a pour objet (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits et engagements dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière d'actions, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toute sorte, ainsi que des contrats portant sur les titres précités ou y relatifs et (iii) la possession, l'administration, le développement et la gestion d'un portefeuille d'actifs (composé, entre autres, d'actifs tels que ceux définis aux paragraphes (i) et (ii) ci-dessus).

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission de billets à ordre, d'obligations et tout autre instrument matérialisant une dette. La Société peut prêter des fonds (subordonnés ou non) ou toute autre forme de financement à ses filiales et à des sociétés affiliées.

La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales ou de sociétés affiliées. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social, à condition que la Société ne participe pas à des opérations ou des transactions qui auraient pour résultat que la Société soit engagée dans une activité pour laquelle un agrément serait nécessaire ou qui serait considérée comme étant une activité réglementée du secteur financier.»

(D) Modification et refonte des Statuts à compter du 6 octobre 2010, sans préjudice des modifications qui pourraient entrer en vigueur au moment de la Réalisation de l'APE (tel que définie ci-dessous) dans la forme annexée aux procurations conférées par les actionnaires, y compris, sans limitation, les modifications suivantes:

(i) modification de l'article 4 en vertu du point (C) de l'ordre du jour;

(ii) modification de l'article 5 afin de prendre en compte le point (B) de l'ordre du jour et création d'un droit de préemption prioritaire en faveur de tout actionnaire de la Société en cas de transferts d'actions à des tiers;

(iii) modification des dispositions relatives, entre autres, aux assemblées générales;

(iv) modification des dispositions relatives à la composition du conseil d'administration;

(v) modification de l'article 10.

(E) Avec effet au moment de la signature par la Société d'un contrat de souscription conclu avec Goldman Sachs International et VTB Capital plc ((la «Réalisation de l'APE»)), modification de l'article 4 des Statuts afin qu'il ait la teneur suivante:

« **Art. 4. Objet social.** La Société a pour objet social (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit, par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits et engagements dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière d'actions, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toute sorte, ainsi que des contrats portant sur les titres précités ou relatifs à ces titres et (iii) la possession, l'administration, le développement et la gestion d'un portefeuille d'actifs (composé, entre autres, d'actifs tels que ceux définis aux paragraphes (i) et (ii) ci-dessus).

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission de billets à ordre, d'obligations, créances et tout autre instrument matérialisant une dette. La Société peut prêter des fonds (subordonnés ou non) ou toute autre forme de financement à ses filiales et à des sociétés affiliées.

La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société dans laquelle elle a un intérêt. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou autrement créer des sûretés sur tout ou partie de ses actifs à cet effet.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile en vue de l'accomplissement et du développement de son objet social, à condition que la Société ne participe pas à des opérations ou des transactions qui auraient pour résultat que la Société soit engagée dans une activité pour laquelle un agrément serait nécessaire ou qui serait considérée comme étant une activité réglementée du secteur financier.»

(F) A compter de la Réalisation de l'APE, modification du capital social comme suit:

(i) création d'un capital social autorisé dans la Société d'un montant de cent quatre-vingt-neuf mille huit cent vingt-cinq Euros (EUR 189.825), représenté par dix-huit millions neuf cent quatrevingt-deux mille cinq cents (18.982.500) actions d'une valeur nominale d'un centime d'Euros (EUR 0,01) chacune;

(ii) autorisation donnée au conseil d'administration de la Société de procéder à l'émission d'actions, en une ou en plusieurs fois, dans les limites du capital social autorisé, en contrepartie d'apports en numéraire en conformité avec les termes et conditions déterminés par le conseil d'administration de la Société ou son(ses) délégué(s) tout en renonçant à, supprimant ou limitant les droits de souscription préférentiels tels que prévus par la loi luxembourgeoise dans le cas d'émissions d'actions dans les limites du capital social autorisé, pour une période commençant le jour de l'entrée en vigueur de l'article 5 et se terminant le 31 décembre 2010;

(iii) prise de connaissance du rapport en vertu de l'article 32-3(5) de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales portant sur les circonstances et les prix des émissions d'actions en contrepartie d'espèces sans droit de souscription préférentiel tel que prévu par la loi luxembourgeoise pour la période désignée ci-avant;

(iv) détermination du droit aux dividendes des actions émises dans les limites du capital social autorisé;

(v) modification consécutive de l'article 5 des Statuts.

(G) A compter de la Réalisation de l'APE, modification et refonte des Statuts pour qu'ils soient applicables dans la forme annexée aux procurations conférées par les actionnaires, y compris, sans limitation, les modifications suivantes:

(i) modification de l'article 4 en vertu du point (E) de l'ordre du jour;

(ii) modification de l'article 5 afin de prendre en compte les points (B) et (F) de l'ordre du jour;

(iii) modification des dispositions relatives, entre autres, aux assemblées générales;

(iv) modification des dispositions relatives, entre autres, aux administrateurs et aux réunions du conseil d'administration;

(v) possibilité pour le conseil d'administration de créer des comités;

(vi) modification des dispositions relatives aux commissaires de la Société;

(vii) modification des dispositions relatives aux distributions;

(viii) introduction d'une liste de définitions.

(H) A compter de la Réalisation de l'APE, nomination de KPMG Audit, une société à responsabilité limitée, en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société pour les comptes propres et les comptes consolidés pour une durée se terminant à l'assemblée générale des actionnaires approuvant les comptes statutaires de la Société pour l'année se terminant au 31 décembre 2010.

(I) A compter de la Réalisation de l'APE, nomination de Mykola Buinycky, en tant qu'administrateur de la Société pour une durée se terminant à l'assemblée générale annuelle de la Société en 2016 approuvant les comptes statutaires pour l'année se terminant au 31 décembre 2015.

(J) Délégation à Karl Pardaens, maître en droit ou, en son absence, Paul Florin, maître en droit pour comparaître devant un notaire, au plus tard le 31 décembre 2010, en vue de déclarer au notaire si la Réalisation de l'APE est survenue et, (i)

si tel est le cas, demander au notaire de prendre acte que les résolutions adoptées en vertu des points (E) à (I) de l'ordre du jour sont par conséquent entrées en vigueur le jour de la Réalisation de l'APE et que les résolutions (C) et (D) sont sans effet à compter de la même date, ou (ii) si tel n'est pas le cas, demander au notaire de prendre acte que les résolutions adoptées en vertu des points (C) et (D) continuent d'être en vigueur et deviennent définitives à compter du 6 octobre 2010, et les résolutions (E) à (I) ne sont pas applicables.

Après approbation de ce qui précède par les actionnaires, les actionnaires ont approuvé à l'unanimité les résolutions suivantes:

Résolution - Point (A) de l'ordre du jour

Les actionnaires ont noté que les statuts actuels de la Société (les «Statuts») sont rédigés en français. Les actionnaires ont décidé à l'unanimité d'adopter une version anglaise des Statuts, suivie d'une traduction en français. La version anglaise prévaudra sur la version française en cas de divergences.

Les actionnaires approuvent que cette modification devient définitive, peu importe si la Réalisation de l'APE survient ou non.

Résolution - Point (B) de l'ordre du jour

Les actionnaires ont décidé de restructurer le capital social de la Société tel qu'indiqué ci-dessous, à compter du 6 octobre 2010.

(i) Les actionnaires ont décidé de restructurer le capital social de la Société (a) en procédant à la division de chaque action existante de la Société à un ratio de 1000/1 (mille contre une), de sorte que les deux cent cinquante-trois mille cent (253.100) actions actuellement existantes soient échangées contre deux cent cinquante-trois millions cent mille (253.100.000) nouvelles actions, et (b) en réduisant la valeur nominale de dix euros (EUR 10) par action à un montant d'un centime d'euro (EUR 0,01) par action, sans toutefois réduire le capital social émis de la Société.

(ii) Les actionnaires ont décidé que les actions prendront uniquement la forme nominative.

(iii) Les actionnaires ont décidé de modifier en conséquence l'article 5 des Statuts.

Résolution - Point (C) de l'ordre du jour

Les actionnaires ont décidé de modifier l'article 4 des Statuts afin qu'il ait la teneur indiquée dans la proposition de refonte des statuts à adopter en vertu du point (D) de l'ordre du jour et ont décidé que cette modification devienne effective le 6 octobre 2010, sans préjudice des modifications qui pourraient entrer en vigueur au moment de la Réalisation de l'APE.

Résolution - Point (D) de l'ordre du jour

Les actionnaires ont décidé de modifier et refondre les Statuts à compter du 6 octobre 2010, sans préjudice des modifications qui pourraient entrer en vigueur au moment de la Réalisation de l'APE.

Art. 1^{er}. Il existe entre les actionnaires et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions par la suite une société de droit luxembourgeois sous la dénomination de «O'KEY GROUP S.A.» (la «Société»).

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires (l'«Assemblée Générale»), statuant à la majorité des voix requises pour la modification des statuts de la Société (les «Statuts»).

Art. 3. Le siège de la Société est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration (le «Conseil d'Administration») à tout autre endroit de cette commune et par décision de l'Assemblée Générale, dans les conditions requises pour la modification des Statuts, à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg. Il peut également être provisoirement transféré à l'étranger par simple décision du Conseil d'Administration au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social se produisent ou sont imminents, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant le transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

En toutes autres circonstances, le transfert du siège de la Société à l'étranger et le changement de sa nationalité peut uniquement être décidé à l'unanimité des actionnaires et obligataires.

Art. 4. La Société a pour objet (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits et engagements dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange or de toute autre manière d'actions, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toute sorte, ainsi que des contrats portant sur les titres précités ou y relatifs et (iii) la possession, l'administration, le développement et la gestion d'un portefeuille d'actifs (composé, entre autres, d'actifs tels que ceux définis aux paragraphes (i) et (ii) ci-dessus).

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission de billets à ordre, d'obligations et tout autre instrument matérialisant une dette. La Société peut prêter des fonds (subordonnés ou non) ou toute autre forme de financement à ses filiales et à des sociétés affiliées.

La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales ou de sociétés affiliées. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social, à condition que la Société ne participe pas à des opérations ou des transactions qui auraient pour résultat que la Société soit engagée dans une activité pour laquelle un agrément serait nécessaire ou qui serait considérée comme étant une activité réglementée du secteur financier.

Art. 5. Le capital social de la Société est fixé à 2.531.000,-EUR (deux millions cinq cent trente et un mille euros) représenté par 253.100.000 (deux cent cinquante-trois millions cent mille) actions d'une valeur nominale de 0,01 EUR (un centime d'euro) chacune.

Les actions sont uniquement émises sous forme nominative, sans que les actionnaires ne puissent demander la conversion de leurs actions en actions au porteur. Tout actionnaire possède respectivement un droit de préemption de premier rang en cas de transferts d'actions à des tierces personnes et les transferts intervenant à la suite d'un accord conclu entre les actionnaires en date du 3 juin 2010 et signé par les parties entre le 3 et le 21 juin 2010, tel que modifié de temps à autre, (le «Pacte d'Actionnaires») (tant que le Pacte d'Actionnaires sera en vigueur).

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Art. 6. La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de cinq membres.

Tout membre du Conseil d'Administration est proposé, nommé et de temps à autre remplacé, conformément aux règles résultant du Pacte d'Actionnaires.

Le droit que possèdent certains actionnaires désignés dans le Pacte d'Actionnaires comme étant autorisés à proposer la nomination d'administrateurs doit être respecté.

Les Administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années. Ils sont rééligibles. Le Conseil d'Administration élit en son sein un président et, le cas échéant, un vice-président.

Si par suite de démission, décès, ou toute autre cause, un poste d'administrateur devient vacant, les administrateurs restants peuvent provisoirement pourvoir à son remplacement jusqu'à la prochaine Assemblée Générale lors de laquelle elle procédera à l'élection d'un nouvel administrateur.

Art. 7. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et accomplir tous les actes administratifs nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les présents Statuts réservent à l'Assemblée Générale. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement. Le Conseil d'Administration peut, dans les limites fixées par la loi, déléguer tout ou partie des pouvoirs, y compris la gestion journalière des affaires de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres directeurs, actionnaires ou non.

La Société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne déléguée par le Conseil d'Administration.

Art. 8. Toutes actions en justice, que ce soit en qualité de demandeur ou de défendeur, seront intentées au nom de la Société seule, représentée par son Conseil d'administration.

Art. 9. Le Conseil d'Administration se réunira aussi souvent que les intérêts de la Société l'exigent. Il est convoqué par son président, en son absence, par le vice-président ou par deux administrateurs.

Le Conseil d'Administration peut valablement délibérer si une majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Chaque administrateur peut se faire représenter par un de ses collègues. Un administrateur ne peut représenter qu'un seul de ses collègues à la fois.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité simple. En cas de partage des voix le président n'a pas de voix prépondérante.

Le Conseil d'Administration peut prendre des résolutions par voie circulaire. Dans ce cas, les propositions de résolutions seront transmises par écrit aux membres du Conseil d'Administration qui feront connaître leurs décisions par écrit. Ces résolutions écrites seront réputées adoptées si l'unanimité des administrateurs a signé ces résolutions.

Il sera dressé procès-verbal des décisions du Conseil d'Administration. Les extraits des décisions du Conseil d'Administration seront délivrés et certifiés conformes par le président, et en son absence par deux administrateurs.

Art. 10. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires ou réviseurs d'entreprises agréés. Ils seront nommés pour un terme n'excédant pas six années. Ils sont rééligibles.

Art. 11. L'exercice financier commence le premier janvier et finit le trente et un décembre. Chaque année, au trente et un décembre, les livres, registres et comptes de la Société seront clôturés. Le Conseil d'Administration établit le bilan et le compte de résultat, ainsi que l'annexe aux comptes annuels.

Art. 12. Le Conseil d'Administration ainsi que les commissaires seront en droit de convoquer une Assemblée Générale quand ils le jugent opportun. Ils sont obligés de la convoquer de façon à ce qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsque des actionnaires représentant un dixième du capital social les en requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour.

Les avis de convocation à toute Assemblée Générale contiendront l'ordre du jour.

Toute Assemblée Générale aura les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes ayant trait à la Société.

Les extraits des procès-verbaux des Assemblées Générales seront délivrés et certifiés conformes par le président, ou en son absence, par deux administrateurs.

Art. 13. Tout actionnaire a le droit de voter en personne ou par procuration, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire, chaque action donnant droit à une voix.

Art. 14. L'Assemblée Générale annuelle se réunira de plein droit le deuxième mercredi du mois de juin à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit dans la commune du siège social à indiquer dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié, l'Assemblée Générale se réunira le premier jour ouvrable suivant à la même heure.

L'Assemblée Générale annuelle est appelée à approuver les comptes et les rapports annuels et à se prononcer sur la décharge des organes sociaux.

Elle décidera de l'affectation et de la distribution du bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net pour la formation d'une réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais il devra toutefois être repris jusqu'à son entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde sera à la disposition de l'Assemblée Générale. Le Conseil d'Administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Toute Assemblée Générale convoquée en vue de délibérer sur certaines modifications des Statuts, notamment:

- (1) toute décision sur la modification du capital social de la Société;
- (2) toute décision relative à l'émission de tous Titres;
- (3) toute décision relative au rachat de tous Titres,

sera valablement tenue, sous réserve du respect des exigences de quorum et de majorité telles que prévues par le Pacte d'Actionnaires (tant que le Pacte d'Actionnaires est en vigueur).

Toute Assemblée Générale réunie afin de délibérer sur certaines modifications apportées aux Statuts, et plus particulièrement sur les décisions suivantes:

- (a) toute modification des Statuts (sauf celles mentionnées au paragraphe 6 ci-dessus);
- (b) approbation des documents internes de la Société qui sont directement pertinents dans le cadre de son organisation, la restructuration ou le règlement de ses affaires (sauf pour tous documents manifestement de moindre importance et ayant uniquement trait aux affaires quotidiennes), ou la réorganisation de la Société (y compris, mais ne se limitant pas à, la division, consolidation, la fusion, cession d'actions ou autre opération de restructuration, etc.);
- (c) concernant les décisions relatives à la création ou la liquidation de toute filiale;
- (d) concernant l'acquisition, la cession, la souscription de toutes actions et titres ou l'acquisition (cession) de tous droits de participation dans tout groupe, partenariats, entreprises communes ou accords sur la répartition du bénéfice;
- (e) concernant l'octroi d'options au titre des valeurs mobilières et actions, prêts, et autre capital, et de tous instruments de dette pouvant être convertis en actions, titres ou prêts, obligations ou autres instruments de fonds propres ou l'octroi ou changement de tout droit (y compris les droits de vote) eu égard à ce qui précède;
- (f) concernant la liquidation de la Société et le dépôt de documents à cet effet, sauf si cela est nécessaire en cas de faillite de la Société ou dépôt d'une demande tendant à désigner un administrateur externe de la Société,

ne pourra valablement délibérer que si les exigences de quorum et de majorité prévues par le Pacte d'Actionnaires (tant que ledit Pacte d'Actionnaires est en vigueur) sont remplies.

Jusqu'à la conduite d'un appel public à l'épargne (un «APE»), mais en tout état de cause avant le 1^{er} janvier 2012, toute Assemblée Générale se réunissant aux fins de délibérer sur, ou le cas échéant, requise en vue de l'introduction des actions en bourse y inclus, ainsi que, dans le même contexte, les décisions suivantes:

- (a) les décisions sur l'augmentation du capital social de la Société (d'un montant ne dépassant pas sept virgule cinq pour cent (7,5%) des actions dans le capital social de la Société aux fins d'un APE);
- (b) approbation des documents internes de la Société (sauf pour tous documents manifestement de moindre importance et ayant uniquement trait aux affaires quotidiennes);
- (c) décisions sur la création ou la liquidation de toutes filiales;

(d) décisions sur l'acquisition, la cession, la souscription de toutes actions et titres ou l'acquisition (cession) de tous droits de participation dans tout groupe, partenariats, entreprises communes ou accords sur la répartition du bénéfice;

(e) décisions concernant l'octroi d'options au titre des valeurs mobilières et actions, prêts, et autre capital, et de tous instruments de dette pouvant être convertis en actions, titres ou prêts, obligations ou autres instruments de fonds propres ou l'octroi ou changement de tout droit (y compris les droits de vote) eu égard à ce qui précède;

sous réserve que ces actions soient:

(i) obligatoirement requises par le règlement de la bourse; et

(ii) également recommandées par les banques chargées de l'organisation de l'APE;

(iii) conseillées par d'autres conseillers engagés par la Société aux fins de procéder à une APE;

ne pourront être valablement prises que si les exigences de quorum et de majorité prévues par le Pacte d'Actionnaires (tant que ledit Pacte d'Actionnaires est en vigueur) sont remplies.

Si l'APE n'est pas conduite avant le 1^{er} janvier 2012, les présents Statuts de la Société seront modifiés de sorte que tout administrateur qui a été nommé par l'Assemblée Générale à partir d'une liste de candidats proposés fournie par un actionnaire, dont il est fait référence dans le Pacte d'Actionnaires, (tant que le Pacte d'Actionnaires est en vigueur) peut émettre un veto sur l'approbation du Budget (tel que défini dans celui-ci) si les dispositions de l'Article 10 dudit Pacte d'Actionnaires ne sont pas respectées.

Art. 15. Pour tous les points qui ne sont pas régis par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.

Les Statuts sont rédigés en anglais et en français et en cas de divergences le texte anglais prévaut.

Résolution - Point (E) de l'ordre du jour

Les actionnaires ont noté qu'il est envisagé que la Société procède à une offre, une admission sur la liste officielle tenue par la Financial Services Authority, et une cotation sur le Marché Réglementé de la Bourse de Londres, des actions de la Société sous la forme de global depositary receipts (l'«APE»).

A compter de la signature par la Société d'un contrat de souscription conclu avec Goldman Sachs International et VTB Capital plc (la «Réalisation de l'APE»), les actionnaires ont décidé de modifier l'article 4 des Statuts afin qu'il ait la teneur telle qu'indiquée dans la proposition de refonte des Statuts à adopter en vertu du point (F) de l'ordre du jour.

Résolution - Point (F) de l'ordre du jour

A compter de la Réalisation de l'APE, les actionnaires ont décidé de modifier le capital social tel qu'indiqué ci-après.

(i) Les actionnaires ont décidé de créer un capital social autorisé dans la Société d'un montant de cent quatre-vingt-neuf mille huit cent vingt-cinq euros (EUR 189.825), représenté par dix-huit millions neuf cent quatre-vingt-deux mille cinq cents (18.982.500) actions d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

(ii) Les actionnaires ont décidé d'autoriser le conseil d'administration de la Société à procéder à l'émission d'actions, en une ou en plusieurs fois, dans les limites du capital social autorisé, en contrepartie d'apports en numéraire en conformité avec les termes et conditions déterminés par le conseil d'administration ou son(s) délégué(s), tout en renonçant à, supprimant ou limitant tout droit de souscription préférentiel tel que prévu par la loi luxembourgeoise en cas d'émissions d'actions dans les limites du capital social autorisé, pour une période commençant le jour de l'entrée en vigueur de l'article 5 et se terminant le 10 décembre 2010.

(iii) Les actionnaires ont décidé de prendre connaissance et d'approuver le rapport en vertu de l'article 32-3(5) de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales portant sur les circonstances et les prix d'émissions d'actions en contrepartie d'espèces sans droit de souscription préférentiel tel que prévu par la loi luxembourgeoise pour une période commençant le jour de l'entrée en vigueur de l'article 5 et se terminant le 10 décembre 2010 (une copie de ce rapport, paraphée par le bureau et le notaire soussigné, sera enregistrée avec le présent acte).

(iv) Les actionnaires ont décidé que les actions devant être émises dans les limites du capital social autorisé ou autrement ne donneront droit à aucun dividende et toutes les actions actuellement émises ne donneront pas droit à dividende, intérimaire ou autre, jusqu'à ce que les actionnaires décident, sur la base des bénéfices propres de la Société, d'approuver finalement des distributions équivalent au montant, et, afin d'éviter un double comptage, déjà payé en tant que, du dividende intérimaire déclaré le 5 août 2010 déjà payé aux actionnaires en place le 5 août 2010, à une date étant celle à laquelle le dividende intérimaire est en conséquence devenu un dividende final, chaque action donnera droit au même dividende.

(v) En conséquence de ce qui précède, les actionnaires ont décidé de modifier l'article 5 et l'article 19 des Statuts tel qu'indiqué dans la proposition de refonte des Statuts à adopter en vertu du point (G) de l'ordre du jour.

Résolution - Point (G) de l'ordre du jour

A compter de la Réalisation de l'APE et de la refonte intégrale des Statuts, y compris, afin d'éviter tout doute, la version adoptée en vertu du point (D) de l'ordre du jour, les actionnaires ont décidé de modifier et refondre les Statuts tel qu'indiqué ci-après.

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est établie entre les actionnaires et tous ceux qui deviendront actionnaires une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de «O'KEY GROUP S.A.» (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg ainsi que les présents statuts (les «Statuts»).

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute conformément aux exigences légales.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville au Grand-Duché de Luxembourg.

Le conseil d'administration de la Société (le «Conseil d'Administration») pourra également établir des bureaux, des centres administratifs, des agences, des succursales et des filiales en tout endroit jugé opportun, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par décision du Conseil d'Administration; le siège social peut être transféré en tout autre endroit à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des actionnaires (l'«Assemblée Générale»).

Lorsque où le Conseil d'Administration estimerait que des circonstances changements d'ordre politique, économique ou social ou des événements extraordinaires de nature exceptionnelle d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, de nature à affecter l'activité normale de travail au siège social ou la communication aisée avec l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances sont complètement redevenues normales à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, laquelle nonobstant le transfert à l'étranger du siège à l'étranger du siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 4. Objet social. La Société a pour objet social (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit, par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits et engagements dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière d'actions, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toute sorte, ainsi que des contrats portant sur les titres précités ou relatifs à ces titres et (iii) la possession, l'administration, le développement et la gestion d'un portefeuille d'actifs (composé, entre autres, d'actifs tels que ceux définis aux paragraphes (i) et (ii) ci-dessus).

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission de billets à ordre, d'obligations, créances et tout autre instrument matérialisant une dette. La Société peut prêter des fonds (subordonnés ou non) ou toute autre forme de financement à ses filiales et à des sociétés affiliées.

La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société dans laquelle elle a un intérêt. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou autrement créer des sûretés sur tout ou partie de ses actifs à cet effet.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile en vue de l'accomplissement et du développement de son objet social, à condition que la Société ne participe pas à des opérations ou des transactions qui auraient pour résultat que la Société soit engagée dans une activité pour laquelle un agrément serait nécessaire ou qui serait considérée comme étant une activité réglementée du secteur financier.

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à EUR 2.531.000,-(deux millions cinq cent trente et un mille euros) représenté par 253.100.000 (deux cent cinquante-trois millions cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime d'euro) chacune, toutes les actions étant entièrement libérées.

Le capital social autorisé non émis est fixé à EUR 189.825,-(cent quatre-vingt-neuf mille huit cent vingt-cinq euros) représenté par 18.982.500 (dix-huit millions neuf cent quatre-vingt-deux mille cinq cents) actions d'une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime d'euro) chacune.

Le capital autorisé non émis et l'autorisation d'émettre des actions en vertu de ce capital autorisé sont valables pour une période commençant à la date d'entrée en vigueur du présent article 5 et se terminant le 10 décembre 2010 (à moins qu'il ne soit modifié ou étendu par l'Assemblée Générale).

Le Conseil d'Administration ou le(s) délégué(s) dûment désigné(s) par le Conseil d'Administration peuvent, de temps à autre, émettre des actions du capital social autorisé non émis aux dates et selon les conditions, y compris le prix d'émission, que le Conseil d'Administration ou son (ses) délégué(s) peut (peuvent) déterminer. Le Conseil d'Administration est autorisé à supprimer, limiter ou renoncer à tout droit de souscription préférentiel des actionnaires pour toute émission d'actions du capital autorisé.

À chaque fois que le Conseil d'Administration ou son(ses) délégué(s) émet(tent) des actions autorisées et accepte(nt) le paiement y afférent, le présent article 5 sera modifié aux fins de refléter le résultat de ladite émission et la modification fera l'objet d'un constat par acte notarié à la demande du Conseil d'Administration ou de ses délégué(s).

Par ailleurs, sans préjudice toutefois du précédent capital autorisé, le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit une fois ou à diverses reprises par une résolution de l'Assemblée Générale adoptée conformément aux majorités

de vote, restrictions de quorum décrits à l'article 16 des présents Statuts, y compris notamment le Quorum Qualifié et la Majorité Qualifiée.

Les actions de la Société sont librement cessibles.

La Société peut racheter ses propres actions dans les conditions prévues par la loi, sous réserve des dispositions, des majorités de vote, restrictions de vote et de quorum décrits aux articles 11 et 16 des présents Statuts, y compris notamment le Quorum Qualifié et la Majorité Qualifiée.

Les droits et obligations attachés aux actions seront identiques, sauf disposition contraire des Statuts ou de la loi.

Art. 6. Actions nominatives. Les actions sont uniquement émises sous forme nominative et ne peuvent être converties en actions au porteur.

Un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société. La propriété des actions sera établie par inscription dans ledit registre. Un transfert des actions nominatives sera mis en œuvre par le biais d'une déclaration de transfert enregistrée dans ledit registre, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leurs représentants dûment autorisés, ainsi que conformément aux règles relatives au transport de créances définies à l'article 1690 du code civil luxembourgeois. La Société peut accepter et inscrire dans le registre un transfert sur la base de correspondance ou autres documents attestant de l'accord entre le cédant et le cessionnaire.

La Société ne reconnaîtra qu'un seul détenteur par action; dans le cas où une action est détenue par plus d'une personne, les personnes revendiquant la propriété de l'action seront tenues de nommer un seul mandataire afin de représenter l'action vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à une telle action jusqu'à ce qu'une personne ait été ainsi désignée. La même règle s'appliquera en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un gageur et un créancier gagiste.

La Société pourra considérer la personne au nom de laquelle sont inscrites les actions nominatives dans le registre des actionnaires comme étant l'unique propriétaire de telles actions nominatives. Dans le cas où le détenteur d'actions nominatives ne fournit pas une adresse à laquelle tous les avis et annonces de la Société pourront lui être adressés, la Société pourra permettre qu'une note soit inscrite à cet effet dans le registre des actionnaires et l'adresse d'un tel détenteur sera considérée comme étant au siège social de la Société ou toute autre adresse qui pourra être inscrite dans le registre par la Société de temps à autre, jusqu'à ce qu'une adresse différente soit fournie à la Société par un tel détenteur. Le détenteur pourra, à tout moment, modifier son adresse telle qu'inscrite dans le registre des actionnaires par le biais d'une notification écrite à la Société ou au responsable du registre.

Toutes les communications et notifications devant être envoyées à un actionnaire inscrit seront considérées comme étant valables lorsqu'elles sont envoyées à la dernière adresse communiquée par l'actionnaire à la Société.

Art. 7. Droits de vote. Chaque action donne droit à une voix aux Assemblées Générales, sauf disposition contraire dans les présents Statuts ou dans la loi applicable.

Art. 8. Conseil d'Administration.

8.1. La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de cinq membres (chacun, un «Administrateur») dont un Administrateur (l'«Administrateur Caraden») sera désigné par l'Assemblée Générale uniquement à partir d'une liste de candidats proposés par Caraden Limited ou toute autre entité, tant que Caraden Limited ou toute autre entité détient au moins dix virgule soixante-quinze pour cent (10,75%) des actions émises dans la Société (chaque actionnaire de Caraden Limited ou toute autre entité étant dénommé l'«Actionnaire Caraden») sous réserve que:

1. (a) M. Boris Volchek et/ou (b) un trustee d'un trust familial (duquel M. Boris Volchek est bénéficiaire ou en relation duquel M. Boris Volchek a autorité pour exercer un contrôle), détient directement ou par l'intermédiaire d'autres entités (dans lesquelles M. Boris Volchek ou le trustee détient l'intégralité du capital) au moins 50% du capital social plus une (1) action du capital social dudit Actionnaire Caraden; et

2. a) M. Boris Volchek, et/ou (b) son épouse, et/ou (c) ses enfants (y compris les enfants adoptés) et/ou (d) un trustee d'un trust familial (au sein duquel les personnes susmentionnées (ou n'importe laquelle d'entre elles) sont des bénéficiaires ou en relation duquel les personnes susmentionnées (ou n'importe laquelle d'entre elles) ont autorité pour exercer un contrôle), détient directement ou par l'intermédiaire d'entités (dans lesquelles n'importe laquelle des personnes visées de (a) à (d) détiennent l'intégralité du capital), la partie restante du capital social dudit Actionnaire Caraden;

3. sur demande raisonnable de la Société, l'Actionnaire Caraden fournira la preuve du respect des conditions précitées sous (1) et (2) à la Société.

8.2. Sans préjudice de ce qui précède, les Administrateurs seront nommés par l'Assemblée Générale à la majorité simple des voix exprimées pour une période ne dépassant pas 6 ans ou jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus; pourvu toutefois que chaque Administrateur puisse être révoqué avec ou sans motif par l'Assemblée Générale à la majorité simple des voix exprimées à une assemblée générale des actionnaires. Les Administrateurs sont rééligibles.

8.3. L'Actionnaire Caraden peut proposer la révocation de l'Administrateur Caraden proposé par lui à la nomination et la nomination d'un administrateur remplaçant par avis envoyé à la Société signé par et au nom dudit actionnaire demandant la convocation de l'Assemblée Générale conformément aux Statuts afin de révoquer ledit Administrateur Caraden ainsi désigné et de nommer un Administrateur Caraden remplaçant avec effet à partir de la date de l'Assemblée

Générale. Si l'Assemblée Générale décide de révoquer l'Administrateur Caraden, alors un Administrateur Caraden remplaçant sera nommé à partir d'une liste de candidats proposés au conseil fournie par l'Actionnaire Caraden.

8.4. En cas de vacance de poste d'Administrateur (autre que l'Administrateur Caraden) à la suite d'un décès, retraite, démission, renvoi, révocation ou autrement et nonobstant le premier paragraphe du présent article, les Administrateurs restants continueront d'agir valablement sans remplacement d'un poste d'Administrateur vacant tant qu'au moins trois Administrateurs restent en fonction (y compris l'Administrateur Caraden). Les Administrateurs restants peuvent ne pas pourvoir à cette vacance ni nommer de successeur aux fins d'agir, à moins qu'il n'y ait moins de trois Administrateurs restants, au quel cas le(s) Administrateur(s) restant(s) nommera(ont) un nombre d'Administrateur(s), tel qu'exigé aux fins d'avoir trois Administrateurs restants (y compris l'Administrateur Caraden).

8.5. En cas de vacance de poste de l'Administrateur Caraden à la suite d'un décès, retraite, démission, renvoi, révocation ou autrement et nonobstant le premier paragraphe du présent article, les Administrateurs restants désigneront un administrateur remplaçant au poste vacant de l'Administrateur Caraden uniquement à partir d'une liste de candidats au conseil fournie par l'Actionnaire Caraden, étant entendu que l'Actionnaire Caraden est obligé de fournir ladite liste dans un délai de dix (10) jours ouvrables suivant la notification écrite envoyée par les Administrateurs restants à l'Actionnaire Caraden. Les Administrateurs restants ne peuvent prendre aucune décision pour lesquelles le vote affirmatif de l'Administrateur Caraden est requis par les présents Statuts avant la survenance du premier des événements suivants: (i) la nomination d'un Administrateur Caraden remplaçant ou (ii) l'expiration de la période de dix (10) jours ouvrables au cours de laquelle la notification écrite doit être envoyée.

8.6. Si l'Actionnaire Caraden ne propose pas de liste de candidats et ne la propose pas dans le délai mentionné à l'article 8.5., (i) les Administrateurs restants continueront d'agir valablement sans qu'aucun Administrateur Caraden n'ait été nommé et tant que trois Administrateurs restent en fonction et (ii) les dispositions des Statuts se référant à l'Administrateur Caraden seront temporairement suspendus jusqu'à ce que l'Actionnaire Caraden propose ladite liste, étant entendu que le défaut de la part de l'Actionnaire Caraden d'exercer, ou le retard de sa part d'exercer, ses droits n'opèrera pas comme une renonciation à ceux-ci. Dans une telle situation, les Administrateurs restants prendront toutes décisions, incluant les décisions pour lesquelles le vote affirmatif de l'Administrateur Caraden est requis conformément aux Statuts. Les Administrateurs restants désigneront immédiatement un Administrateur Caraden remplaçant de la liste de candidats de l'Actionnaire Caraden.

8.7. Dans chacune des situations décrites ci-dessus, une assemblée générale des actionnaires sera convoquée immédiatement par les Administrateurs restants pour désigner le(s) Administrateur(s) afin de combler le(s) poste(s) vacant(s) conformément aux dispositions du présent article 8.

Art. 9. Procédures du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration désignera un président, lequel n'aura pas de voix prépondérante en cas de partage des voix. Le président du Conseil d'Administration présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration et toutes les assemblées des actionnaires. En cas d'absence du président, un président ad hoc élu par le Conseil d'Administration ou l'Assemblée Générale, le cas échéant, présidera la réunion du Conseil d'Administration ou l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration peut constituer des comités, y compris sans que cela soit limitatif, un comité d'audit et un comité de rémunération. Tout comité sera composé d'au moins trois Administrateurs, (y compris, dans chaque cas, l'Administrateur Caraden). Le Conseil d'Administration peut également désigner toutes personnes qui ne sont pas Administrateurs aux comités.

L'objet du comité d'audit sera d'assister le Conseil d'Administration dans l'exécution de ses responsabilités de surveillance liées à l'intégralité des états financiers, d'établir des rapports périodiques adressés au Conseil d'Administration sur ses activités et sur le caractère adéquat des systèmes de contrôle interne sur l'information financière et de faire des recommandations concernant la nomination, la rémunération, la rétention et la surveillance des réviseurs externes de la Société et de considérer leur indépendance; et d'accomplir toute autre tâche prescrite par les lois et règlements applicables, du marché ou des marchés réglementés sur lesquels les actions de la Société ou les certificats de dépôt (global depository receipts) sont cotés ainsi que les autres tâches que lui confiera le Conseil d'Administration.

L'objet du comité de rémunération sera de revoir la politique de rémunération, d'émettre des propositions quant à la rémunération des Administrateurs exécutifs et de la direction générale de la Société et de ses Filiales (autre que le directeur général de OOO O'Key, dont les primes et la rémunération relèvent de la compétence exclusive du Conseil d'Administration conformément à l'article 11), et de donner des conseils sur les systèmes de primes d'encouragement.

Le Conseil peut désigner un secrétaire de la Société, qui n'a pas besoin d'être un membre du Conseil d'Administration, et déterminer ses responsabilités, pouvoirs et autorités.

Art. 10. Réunions du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration se réunira à la demande du président ou de tout Administrateur. Un avis de convocation à toute réunion sera transmis par lettre, câble, télégramme, téléphone, facsimilé, télex ou courriel à chaque Administrateur au moins quatorze jour calendaires avant la réunion.

Tout Administrateur peut prendre part à toute réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit, par lettre ou par câble, télégramme, facsimilé, télex ou courriel un autre Administrateur comme son mandataire.

Une réunion du Conseil d'Administration dûment convoquée aux fins d'examiner les points portés à l'ordre du jour indiqués dans l'avis de convocation sera réputée avoir le quorum requis, si au moins la majorité des Administrateurs est présente ou représentée.

Les décisions du Conseil d'Administration seront prises à la majorité des votes exprimés par les Administrateurs présents ou représentés à la réunion, sauf disposition contraire dans les présents Statuts.

Le Conseil d'Administration peut également, en toute circonstance et sous réserve de l'accord unanime, prendre toutes résolutions par voie de circulaire et des résolutions écrites signées par tous les membres du Conseil d'Administration. Celles-ci seront valables comme si elles avaient été adoptées à une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures peuvent apparaître sur un seul document ou sur plusieurs copies d'une même résolution et dont la preuve peut être donnée par lettre, câble, facsimilé, télex ou courriel.

Les copies ou extraits des procès-verbaux qui peuvent être produits dans le cadre de procédures judiciaires ou autre, seront signés par le président de la Société ou par deux Administrateurs.

Toute décision prise ou acte effectué dans le champ de l'article 4 sera, le cas échéant, soumis aux restrictions, conditions, votes à majorité renforcée, restrictions de quorum et de majorité mentionnés aux articles 10 et 11 des présents Statuts, y compris, selon les cas, le Quorum Qualifié et la Majorité Qualifiée.

Art. 11. Pouvoir du Conseil d'Administration.

11.1 Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires courantes de la Société et d'autoriser et/ou d'exécuter tous les actes de disposition et d'administration qui entrent dans les objets de la Société, sauf disposition contraire des Statuts.

11.2 Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale seront de la compétence du Conseil d'Administration.

11.3 Les Administrateurs conserveront la confidentialité de toutes les données et informations concernant la Société, qui ne doivent pas légalement être rendus public.

11.4 Les décisions suivantes seront approuvées par le Conseil d'Administration délibérant à la majorité simple (y compris le vote favorable de l'Administrateur Caraden):

a) toute décision de verser des bonus et rémunérations au Directeur général de OOO «O'KEY», qui n'est pas mentionné dans le contrat de travail conclu avec le Directeur général;

b) la vente ou le transfert, y compris le gage, par la Société ou une quelconque de ses Filiales de biens immeubles et/ou de parcelle de terre d'une valeur (individuelle ou au total) supérieure à dix millions de dollars des États-Unis (USD 10.000.000,-), directement ou par le biais d'une vente d'actions de la sociétés qui détiennent des biens immeubles ou des parcelles de terre;

c) approbation des (i) règles et règlements internes du Conseil d'Administration et des comités de la Société, et des Filiales et (ii) toute charte de gouvernance d'entreprises de la Société et des Filiales (uniquement dans le cas où les documents énumérés aux points (i) et (ii) du présent article 11.4 c) sont contraires aux dispositions du UK Corporate Governance Code ou toute autre système de change), et (iii) politique de dividende;

d) la création ou liquidation de toute Filiale, chacune pour une valeur excédant USD 5.000.000 (cinq millions de dollars américains);

e) l'acquisition, la cession, la souscription de toutes actions et titres ou l'acquisition (cession) de tous droits de participation dans toute société, tous groupes, partenariats, entreprises communes, chacune pour une valeur supérieure à USD 10.000.000 (dix millions de dollars américains);

f) conclusion d'accords d'entreprise commune et accords similaires, chacune pour un engagement d'investissement d'une valeur supérieure à USD 10.000.000 (dix millions de dollars américains);

g) l'émission par la Société de titres, obligations, titres obligataires ou autre instruments financiers ou l'attribution ou la modification de droits attachés à ces titres, obligations, titres obligataires ou autres instruments financiers; et

h) paiement de dividendes intérimaires.

11.5 Le Budget du Groupe doit être adopté et approuvé par le Conseil d'Administration à la majorité simple.

Toutefois, si le Budget du Groupe (a) prévoit la conclusion de prêts et d'emprunts à la suite de laquelle le ratio de la dette/EBITDA du Groupe tomberait sous un virgule trois (1,3) ou dépasserait deux virgule trois (2,3); ou (b) prévoit que moins de vingt-cinq pour cent (25%) de chaque bénéfice net annuel consolidé du Groupe doit être payé en tant que dividendes (sous réserve que les montants de distribution ne dépassent pas les montants qui peuvent être légalement distribués au niveau de la Société), ou (c) ne prévoit pas que tous les bénéfices (après paiement des dividendes) soient utilisés pour le développement du Commerce de Détail du Groupe en Russie, ou (d) n'inclut par la liste des biens immeubles que le Groupe envisage de vendre durant l'année et le prix de vente minimum (au cas où le Budget prévoit la vente de tous biens immeubles pour une valeur totale supérieure à USD 5.000.000 (cinq millions de dollars américains)), ledit Budget doit être adopté et approuvé par le Conseil d'Administration à la majorité simple (y compris tout vote favorable de l'Administrateur Caraden). Aux fins du présent article 11, le mot «Budget» désigne un document interne de la Société et d'une quelconque de ses Filiales, devant être obligatoirement exécuté ou mise en œuvre, lequel établit des prévisions financières mensuelles de la Société ou des Filiales pour une période comprenant les douze prochains mois, y

compris un état des flux opérationnels, financiers et des investissements, compte de profits et pertes prévisionnel, et également la bilan prévisionnel, et en cas d'un Budget du Groupe consolidé au niveau de la Société (ou de son successeur en cas de redomiciliation), préparé conformément aux règles comptables adoptées par la Société au moment de l'établissement de celui-ci. Un Budget sera établi tous les six mois pour la période des douze mois suivants. Le Budget comprendra:

- a) le montant maximum de la dette à recevoir au niveau du Groupe durant l'année, le taux d'intérêt afférent à ces dettes ainsi que le montant prévu du Groupe EBITDA pour les douze (12) prochains mois;
- b) la liste des biens immeubles que le Groupe envisage de vendre durant l'année et le prix de vente minimum;
- c) des dispositions selon lesquelles un pourcentage (%) de chaque bénéfice net consolidé du Groupe doit être payé en tant que dividendes (sous réserve que les montants de distribution ne dépassent pas les montants qui peuvent être légalement distribués au niveau de la Société) et ne soient pas contraires à la politique de dividende adoptée;
- d) des dispositions selon lesquelles les sommes en espèces restantes après le paiement de dividendes seront investies dans le Commerce de Détail en Russie.

11.6 Le Conseil d'Administration ne peut pas, dans les limites de ses compétences: (i) prendre des décisions sur toute question ou conclure une transaction, ayant trait à un Sujet Réservé ou (ii) conclure un accord relatif au Sujet Réservé, sans l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale approuvant la question ayant trait au Sujet Réservé à une Majorité Qualifiée.

Art. 12. Signature contraignante. La Société sera engagée vis-à-vis de tiers, en toutes circonstances, par la signature unique ou les signatures conjointes de toute(s) personne(s) auxquels de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués par le Conseil d'Administration.

Art. 13. Conflit d'intérêts. Aucun Administrateur ne sera, du seul fait d'être Administrateur, privé du droit de conclure un contrat avec la Société, soit eu égard à toute fonction ou poste rémunéré ou en tant que vendeur, acheteur ou d'une quelconque autre manière, et aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une autre entreprise ou entité dans laquelle tout Administrateur a un quelconque intérêt ne peut être passible d'annulation du simple fait qu'un ou plusieurs Administrateur(s) ou agents de la Société est ou sont intéressés dans ledit contrat ou transaction ou qu'il(s) est(sont) administrateur(s), agent(s) ou employé(s) de telle autre entreprise ou entité. Tout Administrateur ou agent de la Société remplissant les fonctions d'administrateur, agent ou employé de toute entreprise ou entité avec laquelle la Société doit conclure un contrat ou être autrement engagée dans une relation d'affaires ne doit pas en raison de ce seul lien avec cette autre entreprise ou entité être privé du droit de délibérer et de voter ou d'intervenir dans toute matière ayant trait à de pareilles contrats ou affaires.

Aucun Administrateur qui aurait un tel intérêt ne sera tenu de rendre des comptes à la Société ou aux Actionnaires pour toute rémunération, profit ou autre avantage dont il jouit du fait de sa fonction d'Administrateur ou de la relation fiduciaire établie en relation avec cette fonction, sauf si la Société est obligée d'avoir ces informations en vertu de toute loi, réglementation ou règles de cotation applicables à la Société.

Dans le cas où un Administrateur de la Société aurait un intérêt personnel opposé dans toute transaction de la Société, cet Administrateur doit informer le Conseil d'Administration de cet intérêt personnel opposé et ne doit ni délibérer ni voter sur une telle transaction, et cette transaction et l'intérêt de l'Administrateur doivent être enregistrés et mentionnés à l'assemblée générale des actionnaires suivante. En cas de conflit, la résolution du Conseil portant sur l'élément étant à l'origine du conflit d'intérêts requerra afin d'être valable l'accord unanime de tous les Administrateurs (autres que celui/ceux ayant un conflit d'intérêts).

Le paragraphe qui précède ne s'applique pas lorsque les décisions du Conseil d'Administration concernent des opérations courantes et conclues dans des conditions normales.

Art. 14. Compensation des Administrateurs et Agents. Les Administrateurs ne sont pas tenus responsables des dettes de la Société. Tels que les agents de la Société, ils sont responsables de l'exercice de leurs fonctions.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous:

(i) Toute personne étant ou ayant été Administrateur ou agent de la Société sera tenue quitte et indemne par la Société, dans les limites autorisées par la loi, de toutes obligations et dépenses raisonnablement encourues ou déboursées par lui en rapport avec une quelconque demande, action, poursuite ou procédure auxquelles elle aura été partie ou autrement impliquée en sa qualité, présente ou passée, d'Administrateur ou d'agent de la Société, de même que de tous montants payés ou exposés en cas d'arrangement extrajudiciaire.

(ii) Les termes «demande», «action», «poursuite» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, poursuites ou procédures (civiles, pénales ou autres, y compris des instances d'appels) en cours ou pendantes et les termes «obligations» et «dépenses» seront censés inclure sans restriction les honoraires d'avocats, les frais, les jugements, les montants payés à titre d'arrangement et autres dettes.

Aucune indemnisation ne sera consentie à un Administrateur ou agent en rapport avec une quelconque responsabilité envers la Société ou ses Actionnaires découlant d'un préjudice intentionnel, de mauvaise foi, de faute grave ou d'un manquement caractérisé à ses devoirs dans le cadre de ses fonctions ou en cas d'arrangement extrajudiciaire, (à moins

que cet arrangement n'ait été approuvé par un tribunal compétent ou par le Conseil d'Administration). Aucune indemnité ne sera accordée lors de procédures de défense (pénale) lors de laquelle cet Administrateur ou agent aura été condamné.

Le droit à indemnisation, tel que défini dans le présent article, sera individuel et n'exclura pas d'autres droits présents ou futurs dans le chef de pareil Administrateur ou agent. Il persistera en faveur des personnes ayant cessé d'être Administrateur ou agent de la Société et passera à leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de cette personne. Les présentes dispositions n'affecteront en rien le droit à indemnisation pouvant appartenir aux autres membres du personnel de la Société, y compris les Administrateurs et agents, en vertu d'un contrat ou autrement de la loi.

Les dépenses liées à la préparation de la défense et à la représentation en rapport avec toute demande, action, poursuite ou procédure, telles que décrites dans le présent article 14, pourront être avancées par la Société avant le règlement définitif, contre engagement de ou pour le compte de l'Administrateur ou de l'agent de rembourser le montant avancé, s'il apparaît, en définitive, qu'il n'avait pas droit à indemnisation en vertu du présent article 14.

Art. 15. Assemblées Générales des Actionnaires. Toute assemblée générale des actionnaires de la Société valablement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. L'Assemblée Générale est convoquée par le Conseil d'Administration conformément à la loi luxembourgeoise.

L'Assemblée Générale annuelle se réunira à Luxembourg au siège social de la Société ou à l'endroit spécifié dans l'avis de convocation de l'assemblée, le deuxième mercredi du mois de juin à 10 heures. Si ce jour est un jour férié légal à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant à la même heure.

Les autres Assemblées Générales peuvent être tenues au lieu et heure tels que spécifiés dans les avis de convocation respectifs à ces assemblées. Les avis de convocation à toute Assemblée Générale contiendront l'ordre du jour et sont faites par des annonces publiées deux fois à huit jours d'intervalle au moins et huit jours avant l'Assemblée Générale, dans le Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») et dans un journal luxembourgeois. Les avis envoyés par courrier seront adressés, quatorze jours avant l'assemblée, aux actionnaires inscrits.

Le Conseil d'Administration peut convoquer une Assemblée Générale. Ils seront obligés de la convoquer de sorte qu'elle soit tenue dans un délai d'un mois si les actionnaires représentant un-dixième du capital en font la demande écrite avec une indication de l'ordre du jour.

Si l'entièreté du capital social émis de la Société est représentée à une Assemblée Générale et les procès-verbaux sont signés par tous les actionnaires, les délibérations de l'Assemblée Générale seront considérées comme valables, même en l'absence d'un avis de convocation préalable.

Le Conseil d'Administration peut déterminer une date précédant l'Assemblée Générale des actionnaires comme date d'inscription pour l'admission à l'Assemblée Générale. Seuls les actionnaires inscrits à une date d'inscription pourront recevoir la convocation et auront le droit de voter à toute assemblée et toute assemblée reportée, ou de donner son accord, le cas échéant.

Le Conseil d'Administration peut déterminer toutes autres conditions devant être remplies par les actionnaires afin de prendre part à toute assemblée des actionnaires en personne ou par procuration.

Un actionnaire peut être représenté à une Assemblée Générale par un mandataire qui n'a pas besoin d'être un actionnaire.

Art. 16. Majorité et Quorum à l'Assemblée Générale.

16.1 Sous réserve des dispositions de l'article 16.2 ci-dessous et dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, aucun quorum ne sera exigé à toute Assemblée Générale des actionnaires et les résolutions seront adoptées, sans tenir compte des actions présentes ou représentées à l'assemblée, à la majorité simple des votes exprimés.

16.2 Une Assemblée Générale ne délibérera pas valablement sur et n'approuvera pas tout Sujet Réserve (tel que défini ci-dessous) à moins que (i) tous les actionnaires aient été valablement et dûment convoqués conformément à la loi (ii) au moins trois quarts plus une (1) Action du capital social de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée (le «Quorum Qualifié»). Toute décision relative à tous Sujets Réservés à cette première Assemblée Générale sera approuvée par une Majorité Qualifiée. S'il n'a pas de Quorum qualifié lors du premier appel de l'Assemblée Générale, tous les actionnaires de la Société seront valablement et dûment convoqués à une deuxième Assemblée Générale des actionnaires par des avis publiés deux fois à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'Assemblée Générale, dans le Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») et dans deux journaux luxembourgeois et par des avis envoyés par courrier quatorze jours avant l'assemblée, aux actionnaires inscrits. Cet avis de convocation mentionnera l'ordre du jour et la date et les résultats des délibérations de la précédente assemblée. Cette deuxième assemblée des actionnaires délibérera valablement sur tout Sujet Réserve sans tenir compte de la part du capital représenté à l'assemblée. Toute décision relative à un Sujet Réserve à cette deuxième assemblée ou à toute autre assemblée sera approuvée par une Majorité Qualifiée.

16.3 toutes décisions relatives à:

a) toute modification du capital émis et/ou autorisé de la Société, y compris l'émission de tous Titres (autre qu'en vertu du capital autorisé prévu à l'article 5), le rachat et le remboursement de tous Titres;

b) toute modification des Statuts;

c) la désignation de toute personne habilitée en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société autre que l'une des sociétés suivantes: KPMG, Deloitte, PricewaterhouseCoopers ou Ernst&Young;

d) la liquidation de la Société, la désignation de liquidateurs et le dépôt de documents à cet effet, sauf si cela est nécessaire en cas de faillite de la Société ou dépôt d'une demande tendant à désigner un administrateur externe de la Société; et

e) paiement de dividendes annuels;
constituent des «Sujets Réservés».

16.4 Pour éviter tout doute, toutes les modifications aux Statuts qui sont liées (i) aux droits et prérogatives de l'Actionnaire Caraden et (ii) à la désignation, révocation, remplacement, droits, prérogatives et vote affirmatif de l'Administrateur Caraden, seront approuvées à la Majorité Qualifiée (y compris le vote affirmatif de l'Actionnaire Caraden, tant que l'Actionnaire Caraden détient plus de dix virgule soixante-quinze pour cent (10,75%) des actions émises dans la Société).

16.5 Le Conseil d'Administration peut organiser la possibilité de voter par correspondance et fournir les formulaires adéquats. Les actionnaires peuvent voter par écrit (par le biais de bulletin de vote) sur des résolutions soumises à l'Assemblée Générale sous réserve que les bulletins de vote écrits mentionnent (1) le nom, prénom, adresse et la signature de l'actionnaire concerné, (2) indiquent les nombre d'actions pour lesquelles l'actionnaire exercera son droit, (3) l'ordre du jour tel que figurant dans l'avis de convocation et (4) les votes (en faveur, contre, abstention) exprimés sur chaque point de l'ordre du jour. Les bulletins de vote originaux doivent être reçus par la Société au moins un jour ouvrable avant ladite Assemblée Générale.

16.6 Aucune participation à une Assemblée Générale par conférence téléphonique ou autres moyens de communication similaires ne sera autorisée.

16.7 Toute décision prise ou acte accompli conformément à l'article 4 ayant trait aux Sujets Réservés sera, le cas échéant, soumise aux restrictions, conditions, restrictions de vote, majorité et quorum qualifiés décrites à l'article 16 des présents Statuts, y compris, selon le cas, le Quorum Qualifié et la Majorité Qualifiée.

Art. 17. Révision. La révision des affaires de la Société sera réalisée par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés.

Ils seront désignés par l'Assemblée Générale pour un mandat ne dépassant pas six ans. Ils sont rééligibles. Les exigences de quorum et de majorité relatives à l'élection des réviseurs d'entreprises agréés seront celles prévues par l'article 16.1 des Statuts, à moins que le réviseur d'entreprises agréé ne soit pas l'une des plus grandes sociétés de services comptables et professionnels au monde, au quel cas les exigences de quorum et de majorité de l'article 16.2 des Statuts s'appliqueront.

Un réviseur d'entreprises agréé ainsi désigné peut être révoqué avec ou sans motif, sauf dispositions contraire de la loi.

Art. 18. Exercice comptable. L'exercice comptable de la Société commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

Art. 19. Distributions. Il sera prélevé 5 pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

L'Assemblée Générale, sur recommandation du Conseil d'Administration, décidera de l'affectation des bénéfices annuels nets restants y compris de la distribution d'un dividende sous forme d'actions, étant entendu que les bénéfices nets restants de la Société après paiement des dividendes seront utilisés pour le développement de la Société et de ses Filiales et le développement du Commerce de Détail du Groupe en Russie. Des dividendes intérimaires peuvent être déclarés et payés (y compris par voie de paiements échelonnés) par le Conseil d'Administration sous réserve du respect des conditions prévues par la loi, soit pas voie de dividende en espèces, soit par voie de dividende en nature.

Les actions à émettre à partir du capital social autorisé conformément à l'article 5 ou autrement ne donneront pas droit à dividende et les actions actuellement émises ne donneront pas droit à d'autres dividendes, intérimaires ou autres, jusqu'à ce que les actionnaires aient décidé, sur base des bénéfices propres de la Société, de finalement approuver les distributions d'un montant égal à, et afin d'éviter un double calcul, déjà payés en tant que dividendes intérimaires déclarés le 5 août 2010 aux actionnaires enregistrés le 5 août 2010, date à laquelle le dividende devient un dividende définitif, chaque action donnera droit à la même distribution de dividendes.

Art. 20. Dissolution de la Société. En cas de dissolution de la Société, quelle qu'en soit la raison et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera mise en œuvre par des liquidateurs ou le Conseil d'Administration alors en fonction qui seront dotés des pouvoirs prévus par la loi luxembourgeoise.

Une fois toutes les dettes, charges et dépenses de liquidation réglées, le solde éventuellement restant de la Société sera attribué aux détenteurs des actions de la Société.

Art. 21. Loi applicable. Sauf disposition contraire dans les présents Statuts, les dispositions de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée, s'appliquera.

Art. 22. Définitions. Sauf indication contraire, les termes en majuscules figurant dans les présents Statuts auront les significations suivantes:

«Statuts» a la signification donnée à l'article 1;

«Conseil d'Administration» a la signification donnée à l'article 3;

«Budget» a la signification donnée à l'article 11;

«Administrateur Caraden» a la signification donnée à l'article 8.1;

«Actionnaire Caraden» a la signification donnée à l'article 8.1;

«Société» a la signification donnée à l'article 1;

«Administrateurs» a la signification donnée à l'article 8.1;

«Assemblée Générale» a la signification donnée à l'article 3;

«Groupe» désigne la Société ensemble avec les Filiales (y compris les Hypermarchés russes OKEY) qui ont fait l'objet d'une consolidation au niveau de la Société conformément aux normes internationales d'information financière;

«Majorité Qualifiée» désigne la majorité de trois quarts plus un (1) vote des votes des actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée Générale et votant à cette Assemblée Générale sous réserve d'une majorité supérieure prévue par la loi;

«Quorum Qualifié» a la signification donnée à l'article 16.2;

«Sujets Réservés» a la signification donnée à l'article 16.3;

«Commerce de détail» désigne l'activité exercée par une chaîne d'hypermarchés et/ou supermarchés, et/ou magasins-discount, et/ou magasins de proximité, et/ou toute forme.

«Titres» désigne, eu égard à la Société et chaque actionnaire, (i) les Actions, (ii) toute autre action, obligation convertible, warrant ou autre titre émis ou à émettre par la Société permettant, ou qui pouvant permettre, directement ou indirectement, à tout moment, par la conversion, l'échange, le remboursement, la présentation, ou l'exercice d'un warrant ou de toute autre manière, l'attribution d'actions ou autres titres représentant ou donnant accès à un part du capital de la Société, (iii) tout droit de souscription préférentiel pour toute augmentation de capital par apport en numéraire de la Société ou attribution droits d'augmentations de capital de la Société par voie de capitalisation de réserves et (iv) tous autres titres analogues à ceux mentionnés ci-dessus ou attribués par toute entité à la suite d'une transformation, fusion, scission, apport partiel d'actifs ou autre opération similaire de la Société.

«Actions» désigne les actions émises par la Société de temps à autre;

«Filiale» désigne toute filiale directe ou indirecte de la Société, à savoir, toute entreprise dans laquelle la Société;

a) possède la majorité des droits de vote des actionnaires; ou

b) possède le droit de nommer ou de révoquer la majorité des membres de l'organe administratif, de gestion ou de surveillance et est en même temps un actionnaire au sein de cette entreprise; ou

c) est un actionnaire, et contrôle à elle seule, conformément à un accord conclu avec les autres actionnaires de cette entreprise, la majorité des droits de vote des actionnaires dans cette entreprise.

Les mots employés au singulier comprennent le pluriel et vice versa, et les mots au masculin comprennent le féminin et le genre neutre et vice versa.

Les Statuts sont rédigés en anglais et en français et en cas de divergences le texte anglais prévaut.

Résolution - Point (H) de l'ordre du jour

A compter de la Réalisation de l'APE, les actionnaires ont décidé de nommer KPMG Audit, une société à responsabilité limitée, constituée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège à 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.590, en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société pour les comptes propres et les comptes consolidés pour une durée se terminant à l'assemblée générale des actionnaires approuvant les comptes statutaires de la Société pour l'année se terminant au 31 décembre 2010.

Résolution - Point (I) de l'ordre du jour

A compter de la Réalisation de l'APE, les actionnaires ont décidé de nommer Mykola Buinycky, consultant, demeurant professionnellement au 23, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, né le 6 avril 1950, à Bradford, Royaume-Uni, en tant qu'administrateur de la Société pour une durée se terminant à l'assemblée générale annuelle de la Société en 2016 approuvant les comptes statutaires pour l'année se terminant au 31 décembre 2015.

Les actionnaires ont noté que conformément à l'article 8.1. des Statuts mentionnés sous le point (G) de l'ordre du jour, le conseil d'administration de la Société doit être composé d'au moins un Administrateur Caraden (tel que défini à l'article 8.1.). Caraden Limited, étant l'Actionnaire Caraden (tel que défini à l'article 8.1.), a déclaré qu'à compter de la Réalisation de l'APE, M. Boris VOLCHEK sera considéré comme ayant été proposé et nommé depuis la liste de candidats proposée par l'Actionnaire Caraden, de sorte que M. Boris VOLCHEK sera l'Administrateur Caraden. Les actionnaires ont noté et approuvé cette déclaration.

En conséquence de ce qui précède, le conseil d'administration de la Société est composé comme suit:

- M. Dimitrii TROITCKII;
- M. Dimity KORZHEV;
- M. Boris VOLCHEK, en qualité d'Administrateur Caraden;
- M. Heigo KERA; et
- M. Mykola BUIINYCKYI.

Résolution - Point (J) de l'ordre du jour

Dans tous les cas, les actionnaires ont décidé de donner délégation à Karl Pardaens, maître en droit, de résidence à Moutfort, Grand-Duché de Luxembourg ou, en son absence, Paul Florin, maître en droit, de résidence à Gosseldange, Grand-Duché de Luxembourg, pour comparaître devant un notaire, au plus tard le 31 décembre 2010, en vue de déclarer au notaire si la Réalisation de l'APE est survenue et, (i) si tel est le cas, demander au notaire de prendre acte que les résolutions adoptées en vertu des points (E) à (I) de l'ordre du jour sont par conséquent entrées en vigueur le jour de la Réalisation de l'APE et que les résolutions (C) et (D) sont sans effet à compter de la même date, ou (ii) si tel n'est pas le cas, demander au notaire de prendre acte que les résolutions adoptées en vertu des points (C) et (D) continuent d'être en vigueur et deviennent définitives à compter du 6 octobre 2010, et les résolutions (E) à (I) ne sont pas applicables.

Coûts

Le montant approximatif des coûts, dépenses, frais ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société et qui sont mis à sa charge en raison des présentes modifications, est évalué à approximativement mille sept cents euros (EUR 1.700.-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: H. Kera, K. Pardaens, C. Geiben et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 octobre 2010. Relation: LAC/2010/44449. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2010.

Référence de publication: 2010136695/1619.

(100156329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

Allianz PIMCO Euro Rentenfonds »K4«, Fonds Commun de Placement.

Die Allianz Global Investors Luxembourg S.A. (die "Verwaltungsgesellschaft") hat mit Zustimmung der State Street Bank Luxembourg S.A. (die "Depotbank") den Beschluss gefasst, den Fonds Allianz PIMCO Euro Rentenfonds "K4" (der "untergehende Fonds") mit dem Fonds cominvest Euro Rentplus (ab 1. November 2010: Allianz PIMCO Euro Rentplus) (der "aufnehmende Fonds"), wie in der folgenden Tabelle beschrieben, mit Ablauf des 24. November 2010 (der "Stichtag") zu verschmelzen:

Anteilkategorie des untergehenden Fonds	Anteilkategorie des aufnehmenden Fonds
Allianz PIMCO Euro Rentenfonds "K4" A (EUR)	cominvest Euro Rentplus (ab 1. November 2010: Allianz PIMCO Euro Rentplus AT (EUR))

Aufgrund der Verschmelzung wird der untergehende Fonds Allianz PIMCO Euro Rentenfonds "K4" aufgelöst.

Senningerberg, 19. Oktober 2010
Die Verwaltungsgesellschaft

Luxemburg, 19. Oktober 2010
Die Depotbank

Référence de publication: 2010138066/755/15.

JTC (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 148.978.

—
Procès Verbal d'une Réunion du Conseil d'Administration de JTC (Luxembourg) S.A. tenue le 17 août 2010

Le conseil d'administration a décidé qu'avec effet du 1^{er} septembre 2010 le siège social de la société est établi à 46a avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour le conseil d'administration

M. Roel SCHRIJEN

Administrateur Délégué

Référence de publication: 2010121095/13.

(100137518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2010.

Kraftsal A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 147.287.

—
Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010121099/10.

(100137557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2010.

Land of Art S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 77.005.

—
Le bilan au 31 mars 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010121103/10.

(100137542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2010.

LBREM Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 110.486.

—
Extrait des résolutions circulaires prises par le conseil de gérance de la société en date du 30 août 2010

Le conseil de gérance décide de transférer le siège social de la Société du 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg, au 9B, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg avec effet au 30 août 2010.

A Luxembourg, le 08 septembre 2010.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliaire

Référence de publication: 2010121105/15.

(100137622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2010.

LBREM II Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 132.598.

—
Extrait des résolutions circulaires prises par le conseil de gérance de la société en date du 30 août 2010

Le conseil de gérance décide de transférer le siège social de la Société du 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg, au 9B, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg avec effet au 30 août 2010.

A Luxembourg, le 08 septembre 2010.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2010121107/15.

(100137624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2010.

LBREM II NW Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 132.599.

—
Extrait des résolutions circulaires prises par le conseil de gérance de la société en date du 30 août 2010

Le conseil de gérance décide de transférer le siège social de la Société du 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg, au 9B, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg avec effet au 30 août 2010.

A Luxembourg, le 08 septembre 2010.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2010121108/15.

(100137625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2010.

Le Floor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 129.832.

—
Les comptes annuels clos au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010121111/10.

(100137527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2010.

Mineral Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 93.076.

—
Il résulte des résolutions circulaires du Conseil d'Administration de la Société datées du 8 septembre 2010 que M. Axel Wend, né le 4 décembre 1941 à Genève (Suisse), demeurant Car. De Rive 1, CH-1207 Genève, a été coopté au poste d'Administrateur A avec effet au 6 juin 2010, en remplacement de M. Franck Olivier Hay.

L'Assemblée Générale des Actionnaires, lors de sa prochaine réunion qui se tiendra en 2010, devra procéder à son élection définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour MINERAL PARTNERS S.A.**Un mandataire*

Référence de publication: 2010121130/15.

(100137530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2010.

NVG Investments Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 125.848.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 2 septembre 2010

Première résolution

L'associé unique décide de révoquer Monsieur Charles ALTWIES de son poste de gérant de catégorie B de la Société avec effet au 30 juin 2010.

Deuxième résolution

L'associé unique accepte la démission de Monsieur Alain PEIGNEUX de son poste de gérant de catégorie B de la Société avec effet au 15 août 2010.

Troisième résolution

L'associé unique nomme Monsieur Robert BRIMEYER, né le 3 mai 1972 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), résidant professionnellement au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg au poste de gérant de catégorie B de la Société pour une durée illimitée avec effet immédiat.

L'associé unique nomme Monsieur Alan DUNDON, né le 18 avril 1966 à Dublin (Irlande), résidant professionnellement au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg au poste de gérant de catégorie B de la Société pour une durée illimitée avec effet immédiat.

La Société est valablement engagée par la signature conjointe de tous les gérants ou par la signature individuelle d'un gérant de catégorie B.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé de:

- Monsieur Gary Cheng, demeurant professionnellement au 19/F, World-Wide House, Des Voeux Road Central, Hong Kong (Chine), gérant de catégorie A;
- Monsieur Robert BRIMEYER, demeurant professionnellement au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, gérant de catégorie B;
- Monsieur Alan DUNDON, demeurant professionnellement au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, gérant de catégorie B;

Pour extrait sincère et conforme

Pour la Société

Référence de publication: 2010121138/33.

(100137479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2010.

OT LUX G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6791 Grevenmacher, 22, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 139.044.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 8 septembre 2010.

Référence de publication: 2010121142/10.

(100137647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2010.

Otto S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 144.217.

—
Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2010.
POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Signatures

Référence de publication: 2010121143/12.

(100137528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2010.

Pat Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3473 Dudelange, 13, An der Foxenhiel.

R.C.S. Luxembourg B 124.551.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010121150/10.

(100137681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2010.

Paul Invest SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3473 Dudelange, 13, An der Foxenhiel.

R.C.S. Luxembourg B 124.552.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010121151/10.

(100137566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2010.

Pavan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 134.934.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PAVAN S.A.

Référence de publication: 2010121154/10.

(100137656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2010.

Pirchio Frères S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6990 Hostert, 1, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 114.152.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010121155/10.

(100137567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2010.

Paul Wagner et Fils S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stumper.

R.C.S. Luxembourg B 21.315.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08/09/2010.

G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg

Référence de publication: 2010121153/12.

(100137584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2010.

Provid, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 119.678.

Le bilan et l'annexe au 30 avril 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un gérant

Référence de publication: 2010121161/12.

(100137601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2010.

Rolo International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 74.847.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010121164/10.

(100137482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2010.

Rolo International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 74.847.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 9 août 2010

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 9 août 2010, que:

1. L'Assemblée décide de ratifier la cooptation de Monsieur Jérôme Wunsch comme Administrateur de la Société, en date du 29 janvier 2010, en remplacement de Monsieur Edouard Georges, Administrateur démissionnaire, et jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2013.

2. L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur Jérôme Wunsch de son mandat d'Administrateur avec effet immédiat. Elle décide de nommer Monsieur Alvaro Carnevale, employé privé, né à Metz le 4 juillet 1964, demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en qualité d'Administrateur de la Société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

3. L'assemblée prend acte de la démission de Mademoiselle Pratiffi Anne-Marie de son mandat de Commissaire aux comptes. Elle décide de nommer la société VERIDICE S.à.r.l., ayant son siège social à L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 154.843, à la fonction de Commissaire, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2010.

ROLO INTERNATIONAL S.A.

François Georges

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2010121165/25.

(100137576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2010.

LBREM II Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 132.612.

—
Extrait des résolutions circulaires prises par le conseil de gérance de la société en date du 30 août 2010

Le conseil de gérance décide de transférer le siège social de la Société du 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg, au 9B, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg avec effet au 30 août 2010.

A Luxembourg, le 08 septembre 2010.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2010121106/15.

(100137623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2010.

LBREM Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 118.733.

—
Extrait des résolutions circulaires prises par le conseil de gérance de la société en date du 30 août 2010

Le conseil de gérance décide de transférer le siège social de la Société du 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg, au 9B, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg avec effet au 30 août 2010.

A Luxembourg, le 08 septembre 2010.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2010121109/15.

(100137626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2010.

Hein Kältetechnik S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8030 Strassen, 102, rue du Kiem.
R.C.S. Luxembourg B 90.985.

—
Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08/09/2010.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2010121069/12.

(100137498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2010.

Principle Capital Holdings S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 98.144.

—
Il est porté à la connaissance de tous que:

- M. Richard Bolton a démissionné de sa fonction d'administrateur de la société avec effet au 27 juillet 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010121147/12.

(100137471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2010.

Filo S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 47.497.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique, en date du 26 août 2010:

- l'associé unique constate la nomination par le conseil d'administration de Monsieur Marc Schintgen en qualité de Président du conseil d'administration avec effet au 26 février 2010;

- l'associé unique accepte la démission de Kitz S.A. (qui a entretemps changé sa forme de société en société à responsabilité limitée) de son poste d'administrateur avec effet immédiat;

- l'associé unique décide de nommer Madame Stéphanie Marion, résidant professionnellement à L-1637 Luxembourg, 1 rue Goethe comme nouvel administrateur de la société pour une période de 6 ans jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2015;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010121058/16.

(100137551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2010.

M. Group S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 67.814.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010121123/9.

(100137473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2010.

M. Group S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 67.814.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010121124/9.

(100137474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2010.

M. Group S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 67.814.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010121122/9.

(100137472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2010.

Sun i-Tech S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 59, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 146.121.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2010.

Référence de publication: 2010121180/10.

(100137546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2010.
